

Déclaration de politique communale

TABLE DES MATIERES

| | |
|--|-----------|
| INTRODUCTION | 4 |
| ADMINISTRATION COMMUNALE | 6 |
| Organisation générale | 6 |
| Service au citoyen | 6 |
| Efficacité | 7 |
| Ecoresponsabilité | 7 |
| Ressources humaines | 8 |
| BUDGET - FINANCES | 9 |
| SECURITE | 10 |
| La Police administrative | 10 |
| Le Plan d'Urgence et la Police administrative | 10 |
| Le PSSP | 10 |
| La Police locale | 11 |
| Etablir la confiance des citoyens et assurer une image positive de la police | 12 |
| Accorder une attention particulière au bien-être au travail des policiers | 13 |
| La politique de prévention comme instrument contre le sentiment d'insécurité | 13 |
| Agir sur la sécurité routière | 14 |
| ENSEIGNEMENT | 15 |
| Offrir un service de qualité à prix modique | 15 |
| Développer un enseignement fondamental de qualité | 16 |
| Mettre la citoyenneté et l'émancipation au cœur de l'école | 16 |
| Lutter contre l'échec et le décrochage scolaire | 16 |
| Offrir un apprentissage tout au long de la vie | 17 |
| Favoriser le bien-être des enfants et des enseignants | 17 |
| Offrir de meilleures conditions de travail aux enseignants | 17 |
| Favoriser le vivre ensemble et le dialogue | 18 |
| JEUNESSE | 19 |
| SPORT | 20 |
| ENVIRONNEMENT | 22 |
| Energie et climat | 22 |
| Environnement et qualité du cadre de vie | 22 |
| Propreté et embellissement de l'espace public | 23 |
| Nature et biodiversité | 24 |
| Gestion des déchets | 25 |

| | |
|---|-----------|
| TRAVAUX | 26 |
| LOGEMENT – URBANISME - MOBILITE | 28 |
| Le logement | 28 |
| L'aménagement du territoire et l'urbanisme | 29 |
| La rénovation du Centre-Ville de Châtelet | 32 |
| La mobilité | 34 |
| Le développement durable | 35 |
| DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET EMPLOI | 36 |
| Châtelet, Créateur d'emplois ? | 36 |
| AÎNÉS | 38 |
| Etoffer et diversifier l'offre d'accueil, de logement et d'hébergement pour les aînés | 38 |
| Permettre davantage de mobilité pour les personnes en manque d'autonomie | 38 |
| Promouvoir la vie sociale des aînés et leur participation à l'action publique locale | 39 |
| ACTION SOCIALE | 40 |
| Lutte contre la pauvreté et intégration sociale | 40 |
| Affirmation du rôle du CPAS | 41 |
| Développer une « maison de village » sur Bouffioux | 42 |
| Coopérer avec l'enseignement supérieur et les instituts de recherche pour développer un projet de développement local durable sur notre territoire. | 42 |
| CULTURE | 43 |
| Favoriser l'accès à la culture pour tous | 43 |
| Le développement d'une offre culturelle propre | 43 |
| Promouvoir la culture locale | 44 |

INTRODUCTION

Les communes et les provinces sont les espaces de démocratie, de citoyenneté, de participation les plus proches des citoyens. Elles mettent en œuvre des actions qui ont un impact direct et concret sur la vie quotidienne. En apportant des réponses aux défis de l'éducation des enfants, du vieillissement de la population, de la mixité sociale, des inégalités, du logement, de la mobilité, de l'utilisation parcimonieuse des ressources naturelles, les pouvoirs locaux sont des acteurs politiques essentiels de la cohésion sociale, permettant à chacun de trouver sa place dans la société. En outre, en concentrant plus de 50% des investissements publics du pays, les pouvoirs locaux constituent un acteur économique majeur qui participe grandement à la création de richesses de la société.

Les communes et CPAS sont souvent des laboratoires d'idées et d'innovation, pour des politiques plus sociales, plus environnementales, plus participatives. Des innovations politiques d'importance trouvent leur origine dans des initiatives locales. On peut penser à la démocratie participative, aux réflexions sur l'aménagement de l'espace public, à la lutte contre le surendettement, au développement des circuits courts pour une alimentation plus saine et plus respectueuse de l'environnement, à l'organisation de marchés groupés d'énergie.

Pour le PS, il est essentiel que les communes et CPAS puissent continuer à être ces lieux où se développent des politiques en interaction directe avec les citoyens.

Pourtant, aujourd'hui, des menaces importantes s'abattent sur les pouvoirs locaux, les empêchant de remplir entièrement leurs missions essentielles au bénéfice des citoyens. Le gouvernement fédéral notamment ne cesse d'imposer aux communes des charges qu'il refuse d'assumer lui-même : les dépenses de sécurité qui pèsent sur les zones de secours et les zones de police, les effets négatifs du *tax shift*, les restrictions imposées en matière d'allocations de chômage qui pèsent in fine sur les CPAS ou encore la réforme du financement des pensions des agents locaux. Ces différentes mesures représentent bien plus qu'une hypothèque sur leur équilibre budgétaire.

Nonobstant ces difficultés bien réelles, l'Equipe PS de Châtelet vous propose le programme suivant élaboré en interne, sur base de différents groupes de travail réunissant l'ensemble des candidats.

Comme vous pourrez le constater à la lecture des pages qui suivent, ce programme se veut pragmatique et orienté vers les besoins essentiels qu'une commune se doit de proposer à ses citoyens. On citera notamment les initiatives suivantes :

- Sécurité des citoyens. La volonté est de combiner à la fois mesures de prévention et de répression (présence policière, systèmes de vidéo-surveillance, mise en œuvre des sanctions administratives communales, ...)
- Propreté. Ici aussi la volonté est de promouvoir les initiatives de prévention, notamment dans les écoles (car l'élève d'aujourd'hui est le citoyen responsable de demain) et la continuation d'une action de terrain forte et quotidienne du service environnement : entretien des abords, ramassage des déchets, vidange des poubelles de rue, ...
- Voiries. La majorité PS actuelle a entrepris d'importants travaux de rénovation des voiries et lieux publics de la Ville (plus de 16.000.000€ ont été investis à cette fin). Sa volonté est de continuer dans ce sens, afin d'améliorer l'image de la Ville et de faire en sorte qu'y circuler redevienne un plaisir pour tous ;
- Rénovation urbaine. Ce dossier stratégique pour le devenir du centre-Ville de Châtelet entre maintenant dans sa dernière ligne droite. Le périmètre de la rénovation urbaine et les différents projets qu'il comprend

devrait être approuvé prochainement par le Gouvernement wallon. Les études de projets pourront alors démarrer avec l'objectif de réaliser les premiers travaux entre 2020 et 2021. Ce dossier de rénovation s'accompagnera d'une réflexion autour de la mobilité en centre-Ville ;

- Enseignement. La Ville de Châtelet dispose d'un enseignement de qualité aussi bien pour le maternel que pour le primaire. La volonté est de maintenir ce niveau d'exigence élevé et de continuer à viser le qualitatif, notamment par le biais de pédagogies adaptées et innovantes, par l'octroi de repas de qualité, par la mise à disposition de personnel d'encadrement en suffisance, par la rénovation et l'amélioration des bâtiments scolaires (voire la création d'un nouveau bâtiment, comme ce sera le cas à l'Ecole des Cayats) ;
- Enfin, toute une série de propositions visent à rencontrer les besoins en matière de soutien au commerce local (Créashop, diminution de la fiscalité locale sur le commerce, ...), d'action et de cohésion sociale, de logement, de mobilité, de développement durable (isolation des bâtiments, remplacement des luminaires, ...), de rénovation de bâtiments, de sport, de politique de la jeunesse ou des aînés, ...

L'équipe PS de Châtelet espère sincèrement que la lecture de ce programme vous donnera envie de la soutenir. Non seulement parce qu'elle dispose d'une expérience inégalable en gestion communale, mais aussi pour les valeurs de solidarité et de modernité qu'elle défend ou pour les propositions pragmatiques mais ambitieuses qu'elle défend à l'occasion de cette campagne électorale.

ADMINISTRATION COMMUNALE

Au cours de la précédente mandature, la majorité PS en place a mis en œuvre une profonde modernisation de l'Administration communale, qui était restée inchangée depuis plus de 40 ans. En 4 ans, une informatisation poussée a été mise en œuvre dans le cadre du fonctionnement des organes communaux, de la gestion des services administratifs, du contrôle interne ainsi que du personnel (notamment par le biais de descriptifs de fonction individualisés et d'évaluations périodiques visant à l'amélioration du service au citoyen). La Commune de Châtelet s'inscrit également dans de nombreux projets en tant que commune pilote (par exemple CO3 – projet en matière de ressources humaines piloté par le Centre Régional de Formation, plan Maya, ...).

A ce niveau, l'Equipe PS de Châtelet tient à rappeler l'ampleur des changements apportés dans la gestion des services communaux afin de rendre ceux-ci plus efficaces, modernes, disponibles et à l'écoute des besoins des citoyens.

Ces changements ont porté sur les points suivants :

Organisation générale

- Un contrat d'objectifs a été élaboré sur base de la déclaration de politique générale. Chaque objectif s'est vu attribué un pilote chargé de mettre à jour les indicateurs d'avancement/résultats et d'atteindre lesdits objectifs. Chaque pilote répercute les objectifs sur les agents de son service. Des tableaux de bord sont utilisés dans les services pour lesquels des procédures administratives complexes sont mises en œuvre ;
- Un nouvel organigramme a été adopté. L'administration a été réorganisée par piliers verticaux et horizontaux créés sur base des matières traitées par celle-ci. Chaque membre du personnel a reçu un descriptif de fonction dans lequel ses missions ont été fixées et précisées individuellement et collectivement ;
- Un Comité de direction composé des responsables de piliers a été créé. Il rend des avis au Collège communal et identifie les améliorations à apporter à l'organisation ou aux procédures administratives ;
- Un Comité de concertation de base et un Comité de négociation sont également tenus ;
- Certaines applications informatiques sont partagées avec des organisations partenaires, notamment en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire.

Service au citoyen

- L'accueil et le service au citoyen ont été améliorés par le biais de formations des agents ;
- Les évaluations régulières du personnel permettent une amélioration continue de la qualité des services proposés aux citoyens ;
- La Ville et certains services disposent d'une page Facebook. La Ville possède également un site Internet ;
- Un bulletin communal reprenant les informations utiles sur les services et l'actualité de la Ville est envoyé trimestriellement aux citoyens ;
- Un guichet en ligne a été acquis pour augmenter le nombre de documents administratifs délivrés par internet. Les documents administratifs en matière d'état-civil et de population sont disponibles en ligne ;
- Des écrans LED placés dans l'administration diffusent des messages concernant les procédures administratives ;
- Un gestionnaire de file pour les documents administratifs a été installé pour éviter les files et temps d'attente trop longs ;

- Un chargé de communication a été engagé à temps plein. Celui-ci est notamment disponible pour répondre aux interrogations que les citoyens du Groupe Facebook de Châtelet posent régulièrement ;
- Un service de taxi social a été créé pour répondre aux besoins de la population âgée ou précarisée ;
- Un bâtiment a été rénové pour accueillir le centre de crise et les services de police administrative pour que les clients n'aient qu'un seul point de contact dans leurs démarches administratives ;
- Des permanences sont organisées par le service Etat-civil/Population tous les lundis jusqu'à 19H et aucune interruption n'est faite durant les temps de midi. Au service de l'Urbanisme, des permanences sont organisées le jeudi sur rendez-vous de 17H à 20H ainsi que le samedi matin pendant les mois de juillet et août ;
- A l'entrée de l'Administration, le personnel d'accueil réoriente les clients dans les services adéquats ;
- Toutes les plaintes des citoyens doivent être relevées et transmises au Directeur général qui propose les éventuelles modifications organisationnelles pour pallier ces manquements. La priorité est donnée aux plaintes les plus significatives témoignant d'un mauvais fonctionnement des services ;
- L'accent est mis sur le fait que le rôle premier de l'organisation est de remplir ses missions avec un haut niveau de satisfactions des citoyens.

Efficacité

- Un contrôle interne de légalité est assuré tant dans le cadre de la prise de décision des organes communaux que dans la gestion de la trésorerie ;
- Le contrat d'objectifs précité est atteint dans sa majeure partie ;
- L'organisation par piliers verticaux et horizontaux regroupant des matières similaires permet aux clients de n'avoir qu'un seul interlocuteur dans le cadre de procédures administratives multiples ;
- L'utilisation d'un logiciel de gestion des services techniques vise à augmenter l'efficacité de ceux-ci ;
- La Ville est passée en téléphonie IP (par internet), ce qui permet de gagner en flexibilité et en mobilité et de réduire les coûts ;
- La « virtualisation » informatique a permis le partage de logiciels et l'échange d'informations entre services, ce qui évite aux citoyens de devoir consulter lesdits services ;
- La centralisation auprès du service des achats courants de toutes fournitures courantes a permis le suivi informatique des dépenses avec un système d'alerte quand celles-ci dépassent les montants utilisés lors de l'exercice précédent à une période identique.

Ecoresponsabilité

- La numérisation des courriers entrants (et bientôt sortants) permet d'éviter la copie de courriers concernant plusieurs services. En effet, ceux-ci les reçoivent sous forme numérisée pour information ou traitement ;
- La numérisation des dossiers soumis aux organes communaux et leur gestion par le biais du logiciel informatique évitent l'édition de ceux-ci sous format papier. L'objectif à terme est de ne créer des documents papier que lorsque ceci est obligatoire ;
- La communication externe des documents sous format numérique est également grandement encouragée ;
- La création d'une écoteam chargée de formuler des propositions dans le cadre du développement durable et placée sous la direction de la Conseillère en environnement va permettre d'ajuster des politiques durables.

A ce propos, une politique de traitement des déchets papier et biodégradables a été instaurée dans les services. Les déchets des services techniques font l'objet d'une filière particulière en vue de leur traitement.

Ressources humaines

- Un plan de formation a été rédigé et est mis à jour annuellement pour le personnel communal. Un logiciel de gestion des ressources humaines est utilisé pour l'élaboration des descriptifs de fonction ainsi que pour faciliter la mobilité interne en ce qu'il propose le poste qui se rapproche le plus des points de maîtrise des agents. Celui-ci permet également d'effectuer les évaluations et bilans de compétences ;
- Les travailleurs peuvent formuler via l'Intranet ou via le Comité de direction toutes leurs propositions visant à améliorer leurs conditions de travail, leur statut administratif ou leur bien-être au travail ;
- L'accueil des nouveaux collaborateurs est assuré par un fonctionnaire désigné à cet effet ;
- Une personne de confiance est mise à disposition du personnel en cas de doléances dans le cadre du bien-être au travail ou des conditions de travail ;
- Une déclaration d'intention générale en matière de politique de bien-être et de sécurité au travail a été adoptée par le Comité de direction ;
- Les formations utiles à la fonction peuvent être suivies en cours du jour pendant les heures de travail et ce dans un souci de respect de la vie privée et familiale des agents.

Pour la prochaine mandature, l'Equipe PS souhaite poursuivre cette culture de la modernisation des services communaux afin de continuer à offrir un service de qualité aux citoyens. Cela passera notamment par un approfondissement de la politique de dématérialisation des documents administratifs (notamment ceux relatifs à l'Etat-civil) et par une simplification des procédures (à tout le moins pour les matières qui relèvent des compétences propres de la Ville).

Par ailleurs, l'Equipe PS de Châtelet souhaite s'inscrire dans le processus initié par le Gouvernement wallon en faveur de la mise en place de synergies entre la Ville et le CPAS, notamment au niveau de la gestion des ressources humaines, des finances ou des marchés publics.

BUDGET - FINANCES

L'équilibre budgétaire n'est pas érigé comme un dogme par la majorité socialiste. Néanmoins, une gestion rigoureuse des finances communales permet de dégager les moyens qui assureront le développement des projets et des investissements de demain.

Ces dix-huit dernières années, la majorité socialiste a présenté ses budgets et ses comptes en boni. Cette gestion dynamique des deniers publics a permis de réaliser des investissements dans tous les domaines de la vie communale : amélioration importante de nos voiries, rénovation des bâtiments scolaires et administratifs afin d'améliorer l'accueil de la population, acquisition du matériel et de l'outillage nécessaires à la préservation du patrimoine et l'entretien de notre environnement. Les académies de musique et des beaux-arts ont fait l'objet d'une attention particulière tout comme les lieux de culte. Comme on vient de le voir dans le chapitre précédent, la modernisation de notre administration s'est accélérée grâce notamment à des investissements conséquents dans notre outil informatique et ses logiciels, ...

Pour la mandature qui s'annonce, de nombreux projets sont envisagés et vous sont présentés dans notre programme au travers des diverses compétences.

Pour les réaliser, l'Equipe PS de Châtelet propose de tenir la ligne budgétaire et fiscale suivante :

- Maintenir son objectif structurant d'équilibre budgétaire tout au long de la mandature ;
- Ne pas augmenter la fiscalité communale pour la période 2019-2024. Il s'agit d'un engagement important, alors que des décisions prises au niveau fédéral (saut d'index, Tax shift, réforme des pensions,) ou régional (réforme des APE, même si celle-ci a été reportée) nous privent de recettes importantes.
- En fonction des possibilités budgétaires, un accent particulier sera mis sur le soutien au commerce local pour lequel nous envisageons une réforme et réduction globale de la fiscalité. Le souhait est d'encourager ainsi le développement du commerce châteletain.
- Envisager, afin de mieux associer la population aux choix qui sont posés, de recourir à la dynamique « des budgets participatifs » selon une formule qui reste à déterminer : des projets issus d'une réflexion menée au niveau d'un quartier, d'un Conseil spécifique (Conseil des Aînés, des Jeunes ou encore des Enfants) pourraient être financés par des budgets « dédiés » à leur concrétisation.
- Développer des projets d'envergure tout en n'augmentant pas la fiscalité communale nécessitera une approche encore plus active des subventionnements disponibles auprès des autorités de tutelle. Une cellule subventions a été créée avec succès au sein de l'administration et continuera d'œuvrer lors de la prochaine mandature.

SECURITE

La sécurité dans les Villes et communs recouvre deux aspects distincts :

- D'une part la police administrative, qui est une compétence exclusive du Bourgmestre et qui intègre essentiellement le respect des règlements communaux, les arrêtés *de police*, les amendes administratives, ...
- D'autre part, la Zone de police Châtelet-Aiseau-Farciennes qui est compétente pour les missions classiques de la police locale. Les missions de la Zone sont arrêtées par un Collège de police composé des Bourgmestres des 3 communes concernées et du Chef de corps de zone.

LA POLICE ADMINISTRATIVE

En matière de police administrative, 4 services œuvrent tous les jours pour la sécurité des citoyens châtelettains :

- Le Plan d'Urgence ;
- Le service de la Police Administrative Générale ;
- Le service du Plan Stratégique de Sécurité et de Prévention (PSSP) ;
- Le service des agents constatateurs et gardiens de la paix.

Depuis 2017 ces services sont rassemblés dans un même pilier au sein de l'administration communale. Concrètement cela a permis pour certains dossiers d'avoir un nouvel angle de vue, plus global et transversal, ainsi que de s'appuyer sur un plus large éventail d'expertises.

Le Plan d'Urgence et la Police administrative

Ces deux services ont pour mission de fournir toutes les informations et autorisations utiles aux particuliers mais également aux entreprises qui interviennent sur nos voiries ou souhaitent les utiliser, aux organisateurs d'évènements et aux responsables d'établissements publics et privés.

Pour la prochaine mandature communale, l'Equipe PS de Châtelet souhaite :

- Renforcer la coordination et la communication interne mais aussi externe du service ;
- Le Plan d'urgence devra informer les directions d'établissements scolaires sur différentes mesures de prévention qui pourraient être prises afin de se prémunir au mieux en cas d'incident grave inhabituel (incendie ou encore comment réagir en cas d'attaque par un forcené au sein de l'établissement).

Le PSSP

Concernant le PSSP, qui joue un rôle stratégique en matière de mise en œuvre de mesures de prévention à l'attention des citoyens, l'ambition de l'Equipe PS de Châtelet est de mettre l'accent sur les actions de prévention suivantes :

- Cambriolages, vols dans les véhicules, vols à la tire, vols « par ruse » : les mesures de prévention comprendront des visites gratuites à domicile, des campagnes de sensibilisation sur le terrain, par quartiers

ou par catégories de citoyens (personnes âgées, étudiants, commerçants, ...), des panneaux d'informations fixes et mobiles, un renforcement de la présence dissuasive de gardiens de la paix lors de certains événements, une collaboration avec l'asbl Centre-Vill et le Logis Châtelettain, ... ;

- Violences intrafamiliales ;
- Nuisances sociales et environnementales : une attention toute particulière sera accordée à la problématique des dépôts de déchets. L'action se fera en deux temps : d'abord la prévention via des campagnes d'information et l'envoi de courriers officiels selon les situations. Ensuite la répression après un dernier avertissement des agents constatateurs.
- En matière de nuisances sociales, le travail du médiateur de quartier sera renforcé. Ce Médiateur est à l'écoute des citoyens vivant des situations conflictuelles dans le voisinage et peut proposer ses services pour apaiser les tensions, permettre d'arriver à un accord et maintenir le lien social dans le quartier.

Enfin, pour la prochaine mandature, l'Equipe PS propose de mettre en place des actions visant à sensibiliser certains publics à la sécurité routière :

- Les élèves de 6^{ème} primaire bénéficieront de matinée de sensibilisation à la sécurité routière, via des volets théorique et pratique (sur piste cyclable) ;
- Les élèves de 6^{ème} secondaire auront des journées de sensibilisation en partenariat avec des a.s.b.l comme « parents d'Enfants Victimes de la Route », ou « Greg et Mel ». Les messages préventifs mettront en avant les conséquences dramatiques que peuvent avoir les accidents de la circulation causés par une vitesse inadaptée, la consommation de drogues ou d'alcool, ou encore l'utilisation du GSM et autres distractions. ;
- Les nouveaux conducteurs et jeunes parents : des brochures d'information spécifiques seront envoyées par courrier officiel et pointeront les mesures de précautions les plus importantes selon que l'on soit jeune conducteur ou jeune parent (utilisation du siège auto par exemple).

LA POLICE LOCALE

Dans le champ de la sécurité, le PS entend réaffirmer le rôle cardinal de l'Etat : c'est à l'Etat, notamment dans sa composante communale, d'assurer via les services locaux de police l'exercice des compétences essentielles de sécurité. A cet égard, le bourgmestre est l'élu responsable de l'ordre public le plus proche des préoccupations des citoyens.

Il s'agit de garantir à tous les citoyens leur droit à la sécurité, de veiller au bien-être de chacun et au respect de l'intérêt général en toute impartialité.

Pour le PS, la mise en œuvre de politiques de sécurité efficaces articule approche préventive et approche répressive.

Déployer une véritable police de proximité au service de la population. Le principe de police de proximité exige une présence physique en rue. Les policiers présents sur le terrain développent un réseau auprès des citoyens, s'informent en permanence des faits et agissements des quartiers dont ils ont la charge, partagent les préoccupations de la population avec laquelle ils restent en permanence en contact dans le cadre d'une relation de confiance mutuelle.

Dans ce cadre, l'Equipe PS de Châtelet propose de :

- Plaider auprès du Fédéral pour un accroissement des engagements de nouveaux policiers afin de renforcer la présence policière sur le terrain, de combler le déficit actuel en personnel et de permettre à chacun de bénéficier de conditions de travail décentes ;
- Parvenir¹ à atteindre la norme d'un agent de quartier par 1.500 habitants, afin de rencontrer la légitime attente des citoyens d'une plus grande présence policière en rue.
Cela permettra de renforcer les patrouilles dans les quartiers, tout en sachant que la zone de police couvre également les communes de Farciennes et Aiseau-Presles, qu'une présence équilibrée des forces de police doit être garantie auprès de chacune d'elles et que les priorités ou besoins peuvent varier entre les trois communes de la zone ;
- En période de rentrée des classes, prévoir une présence policière accrue aux abords des écoles afin d'assurer la sécurité des élèves et de décourager les comportements inciviques en matière de stationnement des véhicules ;
- Maintenir la possibilité, pour les citoyens partis en vacances qui en font la demande, de bénéficier d'une surveillance spécifique de leur domicile ;
- Renforcer encore l'articulation du travail de la police de proximité avec celui des autres acteurs de la sécurité : les agents de prévention, les éducateurs, les stewards urbains, les intervenants psycho-sociaux, ... afin d'optimiser l'échange d'informations sur les questions de sécurité.

Etablir la confiance des citoyens et assurer une image positive de la police

Améliorer la perception des citoyens vis à vis de la police est un enjeu majeur pour une police efficace. Les policiers ne doivent pas être associés uniquement à des événements désagréables, voire dramatiques. Cela passe notamment par une bonne information des citoyens, un rôle de conseil des agents de quartier et des rencontres régulières entre citoyens et policiers.

A ce titre, l'Equipe PS de Châtelet propose de :

- Plaider pour que le personnel de la zone de police dispose de formations à la diversité et à l'interculturalité afin de permettre un ancrage optimal de la police dans la communauté locale ;
- Promouvoir les exigences déontologiques des policiers dont les valeurs de probité, d'humanité et d'impartialité.
- Placer les victimes au centre des préoccupations et améliorer l'aide de première ligne pour les assister rapidement dans leurs démarches. Une attention particulière devra être accordée à la dimension d'accueil, d'écoute et d'accompagnement des victimes, dans la formation, initiale comme en cours de carrière, des policiers ;

¹ En l'état actuel, ce souhait se heurte au nombre de policiers effectivement disponibles. Ainsi la zone de Police dispose de 177 policiers pour lesquels un coefficient de présence proche de 8 s'applique pour des gardes de 24H00 : cela veut dire qu'une garde de 24h00 avec un agent effectivement présent nécessite en réalité de disposer de 8 agents, compte tenu de la loi sur la durée du temps de travail, des congés, récupérations et absences pour maladie. On comprend donc que le nombre de policiers n'est pas suffisant.

Accorder une attention particulière au bien-être au travail des policiers

Le métier de policier est un métier passionnant mais difficile.

Pour le PS, améliorer les conditions de travail des agents est une préoccupation centrale. Cela passe par l'octroi aux services de police des moyens financiers, matériels et humains indispensables à l'exercice de leurs tâches.

Si l'équipement en matériel et en uniformes de la zone de police locale est particulièrement satisfaisant, ce dont se réjouit l'Equipe PS de Châtelet, il n'en reste pas moins qu'il faut que la zone de police dispose d'un juste financement par le Fédéral. Malheureusement, ce dernier a de plus en plus tendance à ne pas assumer ses charges et à se reposer sur les dotations que les 3 communes octroient chaque année à leur zone de police (5.700.000€/année pour ce qui concerne Châtelet). De justes moyens permettront de rencontrer les besoins du personnel de police et améliorer le bien-être au travail. Ils permettront également à la Ville de réorienter ses moyens vers d'autres dépenses.

Par ailleurs, le PS souhaite que le personnel de police puisse accéder à des formations à la gestion du stress ainsi qu'à des modules de prévention des risques psychologiques au sein de la police.

La politique de prévention comme instrument contre le sentiment d'insécurité

La prévention est essentielle pour éviter que des infractions soient commises. Elle se construit au départ d'une présence policière marquée en rue, qui rassure et informe.

Elle repose également sur une politique locale de cohésion sociale, d'activités éducatives, sportives et socioculturelles dans les quartiers et de médiation.

Elle s'appuie aussi sur une préservation active des lieux publics pour les rendre plus sûrs et plus conviviaux. Ceux-ci ont une large influence sur la perception que nous avons de notre propre sécurité.

Enfin, tous les actes d'incivilité et les nuisances doivent être rapidement constatés et poursuivis par une application effective des sanctions administratives communales, vu l'encombrement chronique des parquets.

L'Equipe PS de Châtelet propose notamment les mesures de prévention suivantes :

- Continuer l'installation de systèmes de caméras de surveillance pour lutter contre les cambrioleurs mais aussi les incivilités et les dépôts sauvages. Cela inclura à la fois des systèmes de caméras fixes (à Châtelaineau et Bouffioulx, en complément de celles déjà installées à Châtelet) et mobiles (dans les lieux isolés, propices aux dépôts sauvages), dans le respect des prescriptions sur la vie privée ;
- Identifier en concertation avec les habitants des quartiers et les commerçants, les lieux jugés insécurisants et les aménager ;
- Poursuivre le renouvellement de l'éclairage public afin de combiner sécurisation du territoire, consommation énergétique raisonnable et respect de l'environnement (système de détection de mouvements, installation de lampadaires orientés de sorte qu'ils éclairent le sol, projecteurs au sodium ou éclairages à LED pour ne pas nuire à la faune, etc.) ;
- Comme c'est déjà le cas pour les particuliers, mettre à disposition des commerçants et indépendants un conseiller en technoprévention, qui donne des conseils gratuits en vue de prévenir les vols et les incendies dans leurs installations ;

- Lutter contre les infractions environnementales et les dépôts sauvages (jets de déchets, dépôts et incinération de déchets interdits, bruits intempestifs, etc.) via la prévention, la continuation du travail des agents « constatateurs » et une meilleure coordination avec la police et la Région ;
- Envisager la création d'un guichet communal centralisé de gestion des plaintes en matière d'environnement, pour assurer un suivi rapide des demandes des habitants ;
- En matière de gestion des tags, la cellule anti-tags continuera à réaliser un recensement régulier et à intervenir sur les bâtiments publics et privés (pour autant qu'une convention soit signée avec la ville). La gratuité de ce service sera maintenue pour les châteletains ;
- Continuer les actions de lutte contre le trafic et la consommation de drogues : il convient à la fois de combiner des actions de prévention dans les écoles, ainsi que des enquêtes de fond pour le démantèlement des trafics et empêcher l'installation de zones d'insécurité (même si le Parquet ne poursuit pas toujours avec la sévérité espérée) ;

Agir sur la sécurité routière

La sécurité routière arrive très souvent en tête des préoccupations des citoyens lors de consultations sur la sécurité en général. En effet, traiter des problèmes de vitesse excessive ou d'aménagements inadéquats de voiries peut permettre de sauver des vies.

Afin de renforcer la sécurité routière, l'Equipe PS de châtelet propose, outre les campagnes de sensibilisation évoquées ci-avant, de :

- Traiter systématiquement les « points noirs » en matière de sécurité routière (par exemple : déployer des agents de police ou des gardiens de la paix ou des surveillants habilités, installation de radars de vitesse, meilleure signalisation) ;
- Prévoir des aménagements pour réduire la vitesse et améliorer la sécurité de tous les usagers (radars indicatifs, passages pour piétons mieux mis en évidence, ilots directionnels, rétrécissements de voirie, pistes cyclables, trottoirs plus larges, etc.) ;
- Aménager les abords d'école, les quartiers résidentiels, les zones commerciales, etc. pour protéger les usagers plus faibles.

L'Equipe PS de Châtelet propose notamment de réserver des budgets spécifiques chaque année afin de sécuriser les abords des écoles (tous réseaux confondus) et réfectionner les trottoirs abîmés ;

- Inscrire la sécurité dans les transports en commun comme une des priorités du plan de sécurité de la zone de police ;

ENSEIGNEMENT

Pour les socialistes, l'école primaire doit être dédiée à la maîtrise des acquis fondamentaux : la langue française, à travers l'écriture et la lecture, et les mathématiques, par le calcul, la géométrie et l'algèbre. Ces acquis de base sont indispensables pour permettre la poursuite optimale d'un cursus scolaire.

A ce propos, l'Equipe PS de Châtelet rappelle l'importance accordée à l'enseignement de la langue française dans les établissements communaux de la Ville.

Une pédagogie différenciée y est en place afin de renforcer tant la langue écrite que parlée. Une *bibliothèque interne* est organisée : chaque jour les enfants consacrent entre 5 et 10 minutes à une lecture libre dans le silence afin d'encourager une culture de la lecture.

En matière d'enseignement, les différentes mesures proposées par les socialistes rejoignent sur plusieurs aspects la stratégie développée dans le « Pacte pour un enseignement d'excellence ». Le Pacte est un processus à long terme faisant l'objet d'évaluations et de concertations régulières de façon à susciter l'adhésion et la participation des acteurs du monde scolaire (enseignants, parents, élèves, pouvoirs organisateurs, etc.). Son objectif premier est d'offrir à nos élèves un système scolaire de grande qualité.

Au niveau de l'enseignement communal, l'Equipe PS de Châtelet défend les principes qui suivent.

Offrir un service de qualité à prix modique

Les différentes études le prouvent : de nombreux parents ont été mis en difficulté devant le paiement des frais liés à la scolarité de leurs enfants. Pour lutter contre cela, il faut parvenir à limiter au maximum les frais liés à l'achat de matériel scolaire, aux activités culturelles et sportives, aux sorties scolaires, aux repas chaud et équilibré le midi pour chaque enfant ou à l'accueil extrascolaire.

Pour le PS, tous ces éléments forment le socle d'un enseignement de qualité et leur coût doit donc continuer à être contenu, comme c'est le cas actuellement dans les établissements communaux de la Ville.

Pour renforcer l'accessibilité à l'enseignement, plusieurs mesures peuvent être proposées au sein de chaque commune. L'Equipe PS de Châtelet propose notamment de :

- Continuer à proposer des repas scolaires à prix démocratique dans l'enseignement communal ;
- Promouvoir le principe de redistribution des repas complets non-consommés au profit des enfants de parents moins favorisés
- Continuer à promouvoir une alimentation saine, locale et équilibrée au sein des cantines scolaires (notamment via le développement de jardins pédagogiques) et des partenariats avec les producteurs locaux ;
- Promouvoir l'installation de fontaines d'eau au sein des écoles communales ;
- Réfléchir à des initiatives (achats groupés de matériel, projets pilotes, etc.) visant à réduire le coût de la scolarité.

Un service de qualité se doit aussi de prendre en compte la santé des enfants. A ce propos, l'Equipe PS de Châtelet tient à rappeler que ses écoles ont déjà mis sur pied des pratiques positives telles que des Menus diététiques ou des petits déjeuners malins.

Cette mesure sera bien entendu poursuivie au cours de la prochaine mandature communale, grâce notamment à un subside octroyé par la Communauté française et qui permettra de l'amplifier encore dans certaines implantations communales.

Développer un enseignement fondamental de qualité

Offrir un service de qualité est une chose. Développer un enseignement de qualité au sein des établissements communaux en est une autre. Les évolutions technologiques, le taux d'échec et de redoublement représentent autant de défis à prendre en considération.

Pour y répondre, l'Equipe PS de Châtelet propose de :

- Continuer à investir dans l'enseignement fondamental afin d'y maintenir l'encadrement et de favoriser une bonne maîtrise de la langue d'apprentissage ;
- Renforcer l'attention accordée à la maîtrise des apprentissages de base (lire, écrire, calculer) ;
- Donner le goût des langues aux élèves en développant des pédagogies adaptées. Une expérience pilote sera réalisée au sein de l'implantation Emile Lempereur, qui proposera dès la rentrée 2018 des cours de langue en première primaire ;
- Favoriser au sein des écoles communales des politiques d'orientation axées sur la valorisation des talents de l'élève, par exemple en organisant des activités favorisant la découverte des métiers et du monde du travail ;
- Faire du numérique un vecteur d'émancipation sociale notamment par l'utilisation d'outils pédagogiques nouveaux en classe (tableaux numériques, etc) ;
- Envisager des partenariats avec les académies en vue de proposer des cours de musique, d'arts parlés ou d'arts plastiques en dehors ou pendant les heures de cours ;
- Envisager des modèles de pédagogies innovantes : on pourrait par exemple décider de généraliser l'expérience menée au sein de l'implantation Emile Lempereur et visant à supprimer les cotations et les bulletins.
- Renforcer l'information quant au cours d'Education à la Philosophie et à la Citoyenneté ;
- Envisager de réintégrer une éducation à la sécurité routière, en plus des actions ponctuelles qui sont réalisées par ailleurs dans les écoles à ce propos (cf. le volet sécurité).

Mettre la citoyenneté et l'émancipation au cœur de l'école

Pour les socialistes, l'école doit être un lieu de vie et d'activité, ouverte et participative. Elle doit permettre aux élèves de s'ouvrir sur le monde. Pour y parvenir, l'Equipe PS de Châtelet rappelle que des formations en Communication non violente ont déjà été mises en place dans les établissements communaux.

Dans la continuité de cette initiative, le PS propose de veiller à développer des projets qui favorisent le bien-être des enfants et des instituteurs(trices) :

- Développer des ateliers de méditation ;
- Renforcer le lien et le dialogue Parents-enfants-Instituteurs(trices) en organisant des rencontres, des actions pour ramener les parents dans l'école ;
- Proposer de la musicothérapie.

Lutter contre l'échec et le décrochage scolaire

En Fédération Wallonie-Bruxelles, un jeune sur deux a déjà redoublé à l'âge de 15 ans. La lutte contre le décrochage et le redoublement constitue une priorité pour le PS.

Pour y remédier, le PS propose de renforcer l'action à cet égard :

- Assurer un soutien permanent aux élèves en difficulté via la remédiation immédiate et l'intervention d'un professeur dès qu'une lacune est constatée. Dans ce cadre, le partenariat avec l'asbl Lire & Ecrire sera maintenu ;
- Promouvoir la mise sur pied de pédagogies individualisées ou différenciées afin de prendre en compte les difficultés spécifiques des élèves et les différents rythmes d'apprentissage des enfants ;
- Encourager le plus tôt possible la détection des troubles d'apprentissages, des troubles de l'écriture et de la lecture en renforçant l'efficacité du maillage social des instances d'accompagnement et de soutien de l'élève (centres PMS, CPAS, écoles de devoirs, services d'aide à la jeunesse, etc.) ;
- Porter une attention accrue à la lutte contre le harcèlement et les violences au sein des établissements scolaires.

Offrir un apprentissage tout au long de la vie

L'enseignement de promotion sociale permet la compensation des inégalités sociales et scolaires tout au long de la vie, la remédiation spécifique, la réorientation professionnelle. Il veille ainsi à un meilleur épanouissement des adultes, à n'importe quel moment de leur parcours personnel et professionnel.

Concernant l'enseignement de promotion sociale organisé par la Ville à l'Ecetic, l'Equipe PS de Châtelet propose de :

- Renforcer les dispositifs visant à l'inclusion sociale, notamment dans les domaines de l'alphabétisation et des apprentissages de base ;
- Programmer des formations qualifiantes en lien avec les besoins socio-économiques locaux, notamment dans les métiers en pénurie ;
- Renforcer les passerelles avec l'enseignement secondaire, en développant la possibilité d'obtenir le certificat d'enseignement secondaire supérieur ;
- Développer et privilégier l'enseignement en e-learning, tant pour les étudiants que pour les enseignants.

Favoriser le bien-être des enfants et des enseignants

Pour être en mesure d'apprendre, d'écouter, de réfléchir, il est primordial qu'un enfant se sente bien. Or, nous vivons dans une société où les sollicitations auditives, visuelles, intellectuelles sont multiples et omniprésentes. Une société où la rapidité et l'instantanéité nous empêchent trop souvent de vivre le moment présent. L'enseignement doit évoluer avec la société. Apprendre à identifier et à gérer ses propres émotions est, dans notre société, aussi important qu'apprendre le français, les mathématiques ou encore les langues. Une priorité du programme sera d'offrir aux enfants et aux enseignants des ateliers de « gestion des émotions » de façon à faire face au stress quotidien auquel nous sommes tous soumis. Par ailleurs, le bien-être relève de la santé et le stress est aujourd'hui un mal responsable de bien d'autres maladies. Il doit donc être pris au sérieux très tôt. Et vu que le stress ne se cantonne pas au seul milieu de l'enseignement, l'Equipe PS de Châtelet propose également de créer une cellule transversale « Santé et bien-être » qui sera de la compétence d'un échevin de la santé et du bien-être des citoyens ».

Offrir de meilleures conditions de travail aux enseignants

Les enseignants sont les premiers acteurs de l'émancipation des jeunes et de la lutte contre les inégalités qui touchent notre système scolaire. Malgré cette mission centrale, le métier est trop souvent mal considéré. Trop souvent, les enseignants ne sentent pas respectés et de nombreux jeunes enseignants abandonnent vite la profession. Il en va de même en fin de carrière. Face aux défis de notre enseignement (numérisation, augmentation de la pauvreté infantile, lutte contre l'échec scolaire, etc.), les socialistes défendent une réforme de la formation initiale et continue des enseignants. En fonction des besoins, le PS propose également que le nombre maximum d'élèves par classe se rapproche de 15 élèves.

Les communes, en tant que pouvoir organisateur, ont également un rôle à jouer dans l'amélioration des conditions de travail des enseignants.

Le PS propose à cet effet de :

- Favoriser la mise en place de pratiques collaboratives au sein des établissements de façon à favoriser l'échange entre enseignants ;
- Faire confiance aux équipes éducatives en encourageant les pratiques pédagogiques innovantes et la participation de l'équipe éducative dans le développement de l'établissement scolaire ;
- Mettre en place des pratiques de tutorat qui visent à accompagner un enseignant débutant par un enseignant plus expérimenté ;
- Promouvoir des aménagements de fin de carrière pour les enseignants plus âgés qui le souhaitent en limitant le temps face à la classe et en diversifiant les tâches effectuées (coaching d'élèves en difficulté, soutien aux enseignants débutants, etc.) ;
- Continuer les programmes de mise en conformité et rénovation des écoles (cf. infra) ;
- Acquérir un nouveau car communal (dont coût de +/- 600.000€) afin de faciliter les déplacements scolaires de courte distance. Ce car sera bien entendu mis à la disponibilité de l'ensemble des réseaux scolaires.

Favoriser le vivre ensemble et le dialogue

Beaucoup de conflits sont le résultat d'une méconnaissance de l'autre et de sa réalité. Les relations parents-enseignants doivent faire l'objet de toute notre attention.

Beaucoup de projets sont envisageables avec toujours le même objectif : le bien-être des enfants. Ces projets doivent être le fruit d'un dialogue avec les enseignants.

Néanmoins, l'idée d'une « école des parents » envisagée comme lieu d'apprentissage de diverses aptitudes constituerait un outil précieux pour établir le dialogue parents-enseignants, parents-enfants, parents-parents et favoriser le vivre ensemble et le bien-être de tous. Un groupe de travail analysera la possibilité de créer un tel outil à l'échelle de la Ville.

JEUNESSE

Pour le PS, les jeunes doivent pouvoir s'exprimer pleinement et il convient d'encourager le développement de leurs projets individuels ou collectifs. La participation active des jeunes à la société en tant que citoyens responsables, actifs, critiques et solidaires doit être fortement soutenue, quels que soient leur genre, leur condition sociale ou leur identité culturelle. Ces éléments sont, pour le PS, les objectifs structurants d'une politique de jeunesse.

Ces objectifs peuvent être rencontrés grâce à des articulations renforcées entre les pouvoirs locaux et les acteurs travaillant pour et avec les jeunes.

Au niveau de la Ville, l'Equipe PS de Châtelet propose de soutenir les initiatives suivantes :

- Envisager, la création ou rénovation de structures permettant l'épanouissement des jeunes.
Il pourrait s'agir :
 - d'une Maison de Jeunes permettant l'apprentissage à la citoyenneté, la découverte artistique, le débat démocratique, ...
 - d'infrastructures sportives de quartiers (Agora space) permettant la pratique d'activités sportives gratuites pour tous ;
- Offrir, en collaboration avec les associations ou centres culturels et les clubs sportifs la possibilité d'offrir ponctuellement aux jeunes de moins de 16 ans des places gratuites pour assister à certains événements : expositions, matchs de foot de Châtelet-Farciennes, rencontres de basket, volley, tennis de table, ... ;
- Maintenir les Plaines de jeux au tarif de 3€ la journée, avec octroi d'un repas chaud et d'une collation.
Face au nombre d'impayés à la plaine de jeux, notamment par le fait que certaines personnes qui peuvent prétendre à une aide du CPAS n'en font simplement pas la demande, il sera envisagé de détacher un(e) assistant(e) social(e) sur le site de la plaine de jeux, pendant une durée déterminée et limitée, afin de permettre aux personnes qui inscrivent leur enfant de s'informer sur les aides qui existent mais surtout d'accéder directement aux démarches. En effet, passer la porte du CPAS reste une difficulté pour beaucoup tant l'image de précarité reste difficile à assumer.
- Si les futures orientations données par la Région wallonne au Plan de Cohésion sociale le permettent, augmenter la présence d'éducateurs de rue, afin d'aller à la rencontre des jeunes, de les écouter, de relayer leurs demandes et de mettre en place des animations ;
- Soutenir des pratiques permettant le renforcement d'espaces de participation effective des jeunes, comme par exemple les conseils consultatifs de jeunes ;
- Valoriser les lieux d'expression des jeunes, notamment via des collaborations avec des acteurs locaux (établissements scolaires, secteur associatif, etc.).

SPORT

Une activité sportive régulière contribue au développement du bien-être et au maintien d'une bonne santé. Le sport constitue également un facteur d'insertion et d'acceptation des différences. Une véritable politique sportive se doit donc d'encourager et de permettre une pratique sportive conforme aux besoins et aux envies de chacun.

Une activité sportive est également bénéfique tout au long de la vie.

En matière de politique sportive, l'Equipe PS de Châtelet propose de :

- Prendre part, avec Farciennes et Aiseau-Presles, à la rénovation de la piscine de Farciennes afin de permettre aux écoles de l'entité ainsi qu'aux châtelettains de pouvoir à nouveau bénéficier d'une piscine de proximité ;
- Analyser la possibilité de développer l'offre d'infrastructures sportives via, par exemple, la création d'un centre sportif local (CSL) supplémentaire par rapport au Complexe sportif de la Place Wilson. Ce centre de moindre importance, qui pourrait être réalisé dans le cadre de la rénovation urbaine de Châtelet, permettrait de libérer des plages horaires et le développement d'activités sportives autres que le mini-foot : volley, basket, badminton, ... ;
- Analyser la possibilité d'aménager un site à l'abandon (terril) en terrain d'activités sportives de plein air : terrain de cross, de VTT, X-Trail, ;
- Permettre, sur base de concertations avec les Directions scolaires, à un public le plus large possible l'accès aux infrastructures des écoles ;
- Favoriser le développement du sport de rue au sein des communes en créant des infrastructures légères et polyvalentes de proximité (skate park, roller, etc.) en concertation avec les habitants de la commune et l'associatif local ;
- Rédiger et mettre en œuvre au sein des communes, en partenariat avec les citoyens et les associations sportives, un « plan d'action sport » visant à développer de nouvelles activités et à répondre aux besoins et aux envies des habitants de la commune. Ce plan d'action pourra également intégrer des éléments liés au transport vers les infrastructures sportives ;
- Garantir l'accès des infrastructures et la pratique des activités sportives aux personnes en situation de handicap ;
- Mettre en place ou participer à des Carolympiades entre établissements scolaires de l'entité, voire-même sur une base supra-communale afin de sensibiliser de façon ludique les élèves à la pratique sportive.

Pour de nombreuses familles et de nombreux jeunes, la pratique d'une activité physique peut représenter un coût important. Pour contribuer à lever les freins financiers à la pratique d'une activité sportive, l'Equipe PS de Châtelet propose de soutenir les initiatives visant à la réduction des coûts d'affiliation ou d'accès à la pratique sportive pour les familles qui connaissent des difficultés sociales ou économiques. Des chèques-sports pourraient par exemple être proposés en concertation avec le CPAS.

Enfin, le PS souligne que l'école a un rôle essentiel à jouer pour encourager la pratique sportive et donner le goût du sport aux élèves. Dans les établissements scolaires organisés par la Ville, le PS propose de :

- Offrir un aperçu de l'éventail des différents sports aux élèves et surtout encourager les élèves à pérenniser une pratique sportive en dehors et après l'école ;

- Développer des partenariats entre les établissements scolaires et les clubs sportifs de la commune et de la région de façon à faciliter la pratique d'une activité sportive en dehors des heures scolaires ;
- Favoriser au sein des écoles communales et provinciales le développement de programmes bien-être qui allient l'activité physique et l'éducation à une alimentation de qualité.

ENVIRONNEMENT

Energie et climat

L'exploitation actuelle des énergies fossiles joue un rôle important dans la dégradation de l'environnement et le réchauffement climatique, que nous devons combattre.

La question énergétique doit donc être saisie à bras-le-corps en vue de changer notre système énergétique en profondeur pour le rendre plus propre et plus social.

La volonté du PS est de diminuer drastiquement la consommation d'énergie fossile au profit du renouvelable d'ici 2050.

Les communes ont un rôle essentiel à jouer pour concrétiser l'Accord de Paris sur le climat², réussir la transition socialement juste de notre modèle énergétique et lutter contre la précarité énergétique.

Pour contribuer à atteindre ces objectifs, l'Equipe PS de Châtelet propose de :

- Continuer le programme, entrepris sous la mandature précédente, d'investissements économiseurs d'énergie dans les bâtiments communaux : donner la priorité au remplacement des systèmes de chauffage et des châssis ainsi qu'à la mise en place d'isolants ;
- Continuer le *verdissement* de la flotte des véhicules communaux, et cela aussi bien pour les véhicules légers que pour les poids lourds ou autocars à double essieux. Le souhait est non seulement de promouvoir l'achat de véhicules à basses émissions de CO₂, mais aussi d'envisager la possibilité d'opter en faveur de véhicules électriques (ou CNG) pour les déplacements intra-urbains. A noter que les cimetières se sont déjà vu doter de petits véhicules électriques afin d'assurer les déplacements des fossoyeurs.
- Confirmer l'adhésion et la poursuite des objectifs contenus dans la Convention des maires pour le climat et l'énergie³ ;
- Renforcer le rôle du Conseiller en énergie de la Ville : mieux le faire connaître auprès des citoyens afin qu'il devienne un point central d'information et d'aide au public en matière énergétique ;
- Envisager de relancer des procédures d'achats groupés (électricité, gaz, pellets, etc.), à l'échelle communale ou supracommunale et les rendre accessibles à tous ;

Environnement et qualité du cadre de vie

La qualité de l'environnement dans lequel vivent les citoyens est un élément essentiel pour leur garantir une vie digne et épanouissante. Ce cadre de vie de qualité doit être une réalité pour tous les citoyens sans discrimination.

En contact direct avec les habitants, les communes sont en première ligne pour améliorer le cadre de vie. Trois domaines sont à traiter en priorité, à savoir la propreté publique, la protection de la nature et de la biodiversité, et la gestion des déchets. D'autres politiques qui ont une influence directe sur le cadre de vie, telles que l'énergie, le logement, la mobilité ou l'aménagement du territoire et l'urbanisme, sont traitées par ailleurs.

²L'Accord de Paris a comme objectif de contenir la hausse de température moyenne de la planète nettement en dessous de 2°C par rapport à l'époque préindustrielle et de poursuivre les efforts pour limiter le réchauffement à 1,5°C.

³Cette initiative rassemble des milliers d'autorités locales et régionales volontairement engagées dans la mise en œuvre sur leur territoire des objectifs européens en termes de climat et d'énergie.

Propreté et embellissement de l'espace public

Un espace public propre et agréable est un facteur important pour que les habitants et les visiteurs se sentent bien dans leur commune. La propreté est l'affaire de tous, mais face à l'incivilité croissante de certains citoyens, les communes doivent jouer un rôle moteur pour sensibiliser, nettoyer et sanctionner ceux qui dégradent les lieux publics. Il est aussi important d'investir dans l'embellissement de l'espace public et d'encourager les riverains à faire de même dans leurs quartiers.

C'est pourquoi l'Equipe PS de Châtelet propose de mettre en œuvre les actions suivantes :

- Prévoir des fréquences de passage du service Environnement/Propreté qui sont adaptées aux situations de terrain, avec une attention particulière pour les rues et emplacements qui nécessitent une action prioritaire.

On relèvera à ce propos que la Ville :

- Fait passer chaque mois ses balayeuses et hydrocureuses sur ses principales routes,
- Assure une présence quotidienne du personnel du service Environnement/Propreté dans chacune des anciennes communes, notamment avec les trois Gluttons récemment acquis.

In fine, cela fait près d'un passage par semaine dans la plupart des rues ;

- Maintenir l'investissement en moyens humains (formation, équipement du personnel), matériel (tondeuses, tailles haies, débroussailleuses) et de charroi (Gluttons, balayeuses, camions immondices et grue, tracteurs, ...) afin que le service Environnement de la Ville puisse maintenir, voire amplifier son niveau de service ;
- Continuer à assumer le fauchage et l'entretien des abords des routes régionales, dont la gestion relève normalement du SPW. Ceci afin de garantir un environnement de meilleure qualité pour les Châteletains ;
- Encourager les riverains à contribuer à la propreté de leur quartier et à investir l'espace public. Il s'agit d'un objectif à long terme, qui pourra être progressivement réalisé avec l'appui des écoles et associations de quartier ou par le biais d'initiatives telles que le soutien à la rénovation des façades et des devantures de magasin, etc...

Par exemple, la Ville mène depuis 3 ans des opérations *Quartiers propres* qui regroupent une série d'actions ponctuelles : sensibilisation et mobilisation de la population et des écoles, nettoyage des rues, des bords de route et des rivières, aménagement d'espaces verts, etc.

Dans le cadre de l'initiative BeWap du SPW, la Ville initie par ailleurs des campagnes annuelles de collectes encadrées des déchets par les enfants : les groupes qui participent à cette initiative reçoivent des sacs et gants de la part du SPW, tandis que la Ville prend en charge la reprise des déchets ;

- Augmenter le nombre de poubelles et de cendriers publics, bien entretenus et facilement accessibles, dans les lieux fréquentés. Dans le cadre d'un appel à projets BeWap, la Ville a ainsi investi 60.000€ dans l'achat de nouvelles poubelles et cendriers qui seront installés au fil du temps. La Ville a également investi dans des cendriers semi-mobiles, qui peuvent être déplacés aux abords des grands événements festifs de l'entité ;
- Créer des « canisites » (toilettes pour chiens) en nombre suffisant et renforcer la lutte contre les déjections canines sur la voie publique via les amendes administratives ;
 - Lutter contre les infractions environnementales et les dépôts sauvages (jets de déchets, dépôts et incinération de déchets interdits, bruits intempestifs, etc.) via la prévention, le travail des agents « constatateurs » et une coordination avec la police et la Région ;

L'Equipe PS de Châtelet propose également d'Investir dans des caméras mobiles qui pourront être facilement placées dans les lieux sensibles, afin de prendre en flagrant délit les responsables de nuisances ;

- Maintenir et intensifier les cours de sensibilisation au tri des déchets qui sont donnés par TIBI dans les écoles (plus de 300 par année). Le PS est en effet persuadé qu'une des clés de la Ville propre de demain passe par l'éducation des enfants ;
- Continuer à utiliser, lors des évènements organisés par la Ville, des gobelets consignés réutilisables types *Ecocup*, solution à la fois respectueuse de l'environnement et économique ;
- Avoir une attention particulière pour l'entretien et la verdurisation de nos cimetières, pour lesquels des investissements à concurrence de 60.000€ seront réalisés en 2019. Chaque cimetière a en outre été équipé du matériel nécessaire à une réalisation efficace et respectueuse des inhumations et exhumations.

Nature et biodiversité

La nature et la biodiversité sont indispensables à la vie sur Terre et à la qualité de vie des citoyens. Nos sociétés modernes ont parfois tendance à nous éloigner de la nature avec une urbanisation qui s'accroît. Les populations de certains animaux et plantes sont également en diminution constante et plusieurs espèces sont menacées de disparition.

Il est pourtant essentiel de préserver la nature et la biodiversité, et de favoriser le retour de la nature dans les villes et villages. Il s'agit aussi d'un levier utile par lequel faire participer les citoyens à la vie collective.

C'est pourquoi l'Equipe PS de Châtelet propose de :

- Continuer à proposer annuellement une Journée de l'arbre, durant laquelle ce ne sont pas moins de 1.500 arbres, 500 nichoirs (créés par agents communaux) et des bulbes qui sont distribués aux châteletains. La Journée de l'Arbre s'accompagne en outre de séances de sensibilisation auprès des enfants des Ecoles communales ;
- Renforcer la présence de la nature dans les villes et villages, en particulier dans les quartiers les moins bien servis actuellement (espaces verts, arbres, vergers et haies, nichoirs, toitures végétales, mares, permis de végétalisation, etc.).

On notera à ce propos que la Ville a créé au Parc communal de Châtelet un *Verger pédagogique* de + de 5.000 m² avec plus de 25 anciennes variétés d'arbres fruitiers reconnues par la Faculté agronomique de Gembloux.

Un second *Verger pédagogique citoyen* sera créé en novembre au *Quartier Grand-Chêne*. Ce verger qui devrait contenir environs 70 arbres sera réalisé en concertation avec l'établissement d'enseignement spécial de la rue de Loverval (et permettra à ses élèves d'y passer des épreuves de qualification). L'aménagement doit être concrétisé pour le 31 octobre.

A terme du jus de pomme pourra y être pressé au bénéfice des habitants du quartier, tandis que des ruches et abeilles, achetées par la Ville, y seront implantées ;

- Organiser des actions de sensibilisation à la nature, notamment dans les écoles, et impliquer les citoyens dans la gestion des espaces de nature. On peut mentionner à ce propos l'initiative *Ose le Vert* qui a été mise en œuvre à l'école des Hayettes (mise en place de bacs à plantes et de petits fruitiers dans la cour de l'école) ;
- En tant que commune Maya, la Ville de Châtelet soutient l'installation de ruches, abris à insectes et de nichoirs dans les propriétés communales ou les écoles ;

- La Ville a également créé plus de 10.000 m² de prairies fleuries, aussi bien sur son domaine que sur celui du SPW. Cela permet à la fois de faucher moins souvent les abords des routes et d’avoir un rendu particulièrement esthétique et plaisant jusque fin octobre ;
- Supprimer l’utilisation des pesticides dans la gestion publique des cimetières et espaces verts de la Ville et encourager les particuliers à faire de même ;
- Entretien dans le cadre du Contrat rivière Sambre les cours d’eau communaux (l’Henzinne) et les écosystèmes aquatiques, afin de favoriser le retour d’espèces indigènes et de faire participer les citoyens et les acteurs locaux à la gestion des rivières ;
- Veiller à contenir le développement des plantes invasives : grâce aux efforts du service Environnement seule la Renouée du Japon est actuellement présente, de façon très limitée, sur le territoire de la Ville. L’objectif est de l’éradiquer totalement dans les prochains mois ;
- Continuer à proposer un service de stérilisation des chats errants et envisager de l’étendre, sous conditions, aux chats domestiques, conformément aux dispositions arrêtées par la Région wallonne.

Gestion des déchets

Pour une politique des déchets efficace, les communes doivent en premier lieu sensibiliser les citoyens et les entreprises, et améliorer la prévention. Si les citoyens développent d’autres habitudes quant à leurs achats, ils peuvent produire moins de déchets. Moins il y a de déchets, moins cela coûtera à la collectivité. En complément, il s’agit d’améliorer la collecte, le tri, la réutilisation et le recyclage des déchets. Les coûts doivent aussi être maîtrisés pour garantir l’accès de tous à ce service. Enfin, les communes ont un rôle à remplir dans la cadre du développement de l’économie circulaire en Wallonie et à Bruxelles.

En particulier, l’Equipe PS de Châtelet propose de :

- Renforcer les actions de sensibilisation des citoyens, des élèves et des entreprises, en travaillant avec les écoles et l’intercommunale de déchets Tibi ;
- Accroître l’information des citoyens quant à la collecte et au tri des déchets, en particulier pour le tri ou le compostage des déchets organiques, afin d’améliorer la qualité du tri et réduire les coûts de traitement. La prime de 25€ au compostage sera bien entendu maintenue. A la différence d’autres Villes, Châtelet n’oblige pas à l’achat d’un matériel de compostage en particulier ;
- Augmenter la quantité d’encombrants ramassés, en améliorant le service de collecte en coordination avec les acteurs de l’économie sociale (textiles, mobilier, appareils électriques et électroniques, etc.). A ce propos, la Convention avec la Ressourcerie du Val de Sambre sera maintenue ;
- Installer des poubelles publiques en nombre suffisant (cf. supra) ;
- Mettre en place des systèmes de *conteneurs enterrés* aux abords des divers immeubles de cités de la Ville, afin de faciliter la gestion des déchets ménagers des résidents ;
- Soutenir le développement de l’économie circulaire, via la politique d’achats et de marchés publics communaux, et la sensibilisation des citoyens et entreprises.
La Ville aide ainsi les initiatives *Rezipons la terre* (rénovation de vêtements) et NDCM (qui utilise des palettes pour faire des petits meubles).

TRAVAUX

En matière de travaux, le bilan de la Ville de Châtelet est particulièrement satisfaisant puisque ce ne sont pas moins de 34.220.406,02€ qui ont été engagés de 2013 à 2017.

Sur ce montant :

- 16, 2 millions ont été consacrés aux voiries communales ;
- 3, 1 millions aux écoles ;
- 2 millions au patrimoine privé de la Ville ;
- 1,3 million aux académies de la Ville.

Preuve que la Ville a réalisé son travail avec sérieux : elle a reçu en 2018 un complément de subside de la Région wallonne de 577.000€ dans le cadre du Plan d'investissement communal (PIC).

Seules les Communes ayant respecté les délais d'attribution de marchés imposés par la Région wallonne y ont eu droit.

Pour la prochaine mandature, l'Equipe PS de Châtelet entend continuer à privilégier la rénovation de ses voiries :

- Un nouveau plan PIC ambitieux sera présenté à la Région wallonne. Les études d'avant-projet débuteront d'ici la fin 2018.
Ce programme comprendra notamment, en fonction des priorités de la SPGE, la finalisation de divers travaux d'égouttage à Châtelet (suite à la mise à niveau de l'égouttage dans la rue de la Station) ainsi qu'à Bouffioulx (Ermitage, Saint-Blaise, ...) ;
- La Ville se dotera d'un logiciel de *Cadastre des voiries* qui sera une aide à la décision et permettra d'objectiver les investissements communaux à réaliser, en fonction de l'état réel des voiries.
C'est désormais avec l'appui de cet outil que la Ville décidera quels travaux de réfection des revêtements doivent être réalisés prioritairement chaque année à Châtelet ;
- Concernant les voiries régionales, d'importants investissements ont été réalisés sous la mandature passée : rond-point Saint-Roch, rue des Français, bas de la rue de Namur, carrefour des rues de Gilly & Wilmart, section de la rue de La Vallée, pont de la rue de La Croix, ...
L'Equipe PS de Châtelet sera attentive à ce que le SPW poursuive ses efforts de rénovation des voiries régionales de l'entité ;
- Au niveau cyclable, il est d'abord proposé de concrétiser la liaison du Ravel entre Gerpinnes et Bouffioulx, puis en direction du Centre-Ville de Châtelet et de la gare de Châtelineau.
Une réflexion sera menée sur la réalisation de pistes cyclables sur les voiries communales, pour autant que la sécurité des usagers y soit garantie et que le nombre de places de parkings pour les riverains soit maintenu.
La Ville veillera également à créer quelques SUL au profit des cyclistes en fonction de la situation de terrain.
- L'Equipe PS de Châtelet souhaite continuer à sécuriser les abords des écoles communales, tous réseaux confondus. Différents aménagements seront envisagés en fonction des situations : barrières de sécurité, passages piétons sécurisés, renforcement de l'éclairage, dispositifs ralentisseurs, ...
- En matière énergétique, la Ville continuera à remplacer son éclairage traditionnel par des ampoules à Led en collaboration avec Orès. Outre les économies d'énergies engendrées, cela permettra également aux Châteletains de bénéficier d'un éclairage de qualité et sécurisant ;
- Enfin, le matériel et le charroi mis à disposition du service des voiries continuera à être entretenu et renouvelé régulièrement afin de demeurer dans les plus hauts standards de qualité possibles.

Au niveau des bâtiments communaux, l'Equipe PS de Châtelet souhaite :

- Continuer la rénovation, la mise en conformité et l'équipement des écoles communales : isolation, châssis, électricité, rénovation des cours de récréations, création de préaux,
Une attention particulière doit être accordée au confort et à la sécurité des enfants qui fréquentent les écoles communales ;
- Continuer la rénovation, la mise en conformité et l'équipement des bâtiments communaux et favoriser l'accueil du citoyen et des PMR dans les bâtiments communaux du 55 rue Gendebien et de l'Hôtel de Ville de Châtelet.

LOGEMENT – URBANISME - MOBILITE

Le logement

Le droit au logement constitue un droit fondamental qu'il convient de défendre et renforcer à tous les niveaux de pouvoir. Un logement accessible et de bonne qualité constitue le premier levier de l'émancipation sociale. Il s'agit d'un enjeu majeur de la lutte contre les inégalités.

La commune a un rôle majeur important à jouer dans la mise en œuvre du droit au logement. Au travers des outils dont elle dispose, la commune est à la fois le bras armé de la politique régionale du logement et un véritable moteur du développement local du logement, donnant les impulsions en matière de construction de logements neufs, de localisation et de qualité du bâti, de mixité sociale et fonctionnelle de l'habitat, de protection des citoyens les plus vulnérables, etc.

Afin de répondre aux défis de la croissance démographique et du vieillissement du bâti, il convient d'augmenter le nombre de logements de qualité et adaptés disponibles sur le territoire communal.

A cet égard, la commune facilitera, dans le cadre de sa politique d'urbanisme, les constructions neuves et les rénovations d'envergure, en veillant à densifier les « noyaux d'habitat » pour éviter l'étalement urbain.

En matière de logement, l'Equipe PS de Châtelet propose notamment de :

- Lutter contre l'abandon d'immeubles et favoriser la remise sur le marché de logements inoccupés à travers la mise en œuvre effective de la taxe sur les logements inoccupés, qui doit inciter les propriétaires de tels biens à les mettre en vente ou en location ;
- Encourager l'affectation en logements des étages supérieurs des commerces ainsi que des bureaux désaffectés par une démarche proactive envers les propriétaires et la mise en place d'incitants à la transformation du bâti en logements ;
- Mettre en œuvre l'axe logement de la rénovation urbaine en commençant par l'aménagement de deux appartements aux étages de la Fiancée et en recherchant un partenaire privé pour la zone d'habitat rue Franche Chambre et encourager ainsi les propriétaires privés de la zone à améliorer la qualité de leurs logements et rénover leurs biens.
- Rechercher des partenariats avec des investisseurs privés afin d'envisager la possibilité de mettre en œuvre une opération de revitalisation urbaine, en vue de rénover le bâti existant, de densifier les noyaux d'habitat et d'améliorer la mixité sociale (en créant des logements tant locatifs qu'acquisitifs) et des fonctions des quartiers revitalisés ;
- Développer les réserves foncières disponibles sur le territoire de l'entité en privilégiant les projets situés dans des zones déjà urbanisées. Il conviendra à ce propos d'envisager la mise en œuvre de l'une ou l'autre Zone d'aménagement communal concerté (ZACC) afin d'y permettre la création de logements résidentiels en privilégiant les projets d'habitat groupé et intergénérationnel.

Afin de renforcer la politique sociale du logement et de répondre aux défis de la paupérisation d'une partie de la population, l'Equipe PS de Châtelet propose également de :

- Poursuivre (par le biais du Logis Châteletain) les opérations de construction et de rénovation des logements publics, principalement sociaux, en investissant notamment dans l'efficacité énergétique afin d'améliorer l'isolation et la passivité des logements ;
- Continuer la lutte contre les marchands de sommeil et l'insalubrité des logements.

La commune amplifiera son action visant à identifier les logements insalubres et surpeuplés, (en particulier ceux aménagés dans des commerces) par une coordination forte entre les services de police, de la population, de l'urbanisme et du CPAS. Elle veillera, à travers le permis d'urbanisme, à éviter la division d'immeubles en trop petites cellules. Les contrôles de salubrité seront renforcés afin de sanctionner, par des amendes administratives et par un arrêt d'inhabitabilité ou d'obligation de travaux, les propriétaires qui ne respectent pas les critères d'hygiène et de salubrité ;

- Faire connaître au niveau communal la grille des loyers régionale, permettant aux locataires de savoir s'ils paient un loyer trop élevé ;
- Continuer à soutenir l'agence immobilière sociale *Sambre logements* qui permet la prise en gestion de logements privés et d'encadrer le loyer et la qualité du logement, contre l'octroi de garanties au propriétaire privé du bien ;
- De façon générale, la commune, en collaboration avec sa société de logement, développera son rôle d'information et d'orientation des citoyens quant à leurs droits, devoirs et opportunités en matière de logement (bail, primes, crédit social, logement social, prise en gestion, service d'accueil d'urgence, lutte contre les discriminations, etc.) ;
- Concrétiser, en partenariat, avec le CPAS, la création de 6 logements de transit à la rue aux Fleurs afin de pouvoir répondre rapidement à des situations d'urgence sociale en matière de logements (sans-abris, victimes de violences conjugales, calamités, etc.) ;
- Poursuivre les projets de logements qui permettent le maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie : mise en œuvre du projet de pôle de résidence services (Usine à Gaz et Hôtel Dieu) ainsi que les logements pour personnes âgées (rue d'Acoz) avec le Logis Châtelettain et la MRS Pierre Paulus dans l'ancien hôpital de Châtelet ;
- Etudier la possibilité de mettre en place un accompagnement des citoyens, en particulier les moins favorisés, face à leur facture d'énergie (guidance, tuteurs énergie, travaux économiseurs d'énergie, etc.) et/ou leur facture d'eau (guidance et travaux contre les fuites d'eau, etc.) ;
- Maintenir les primes communales à l'embellissement des façades.

L'aménagement du territoire et l'urbanisme

Pour le PS, les politiques d'urbanisme et d'aménagement du territoire doivent permettre d'améliorer la qualité de vie des habitants, de réduire l'empreinte environnementale des activités humaines, de créer des emplois et des activités locales, de favoriser les liens sociaux et de se réappropriier l'espace public.

Cette approche *écosociale* doit également tenir compte des impacts liés au réchauffement climatique et à l'évolution démographique, et permettre d'utiliser les ressources (naturelles) disponibles avec parcimonie.

Les communes ont un rôle fondamental à jouer pour concrétiser ces objectifs, tout en s'inscrivant dans une vision régionale et interrégionale cohérente. Il s'agit de tirer le meilleur parti des spécificités et potentialités de chaque territoire. Il est également important de développer la supracommunalité, afin de mettre en commun les forces de chaque commune, de façon solidaire et équitable.

Les communes doivent également favoriser une participation active de leurs habitants et de leurs forces vives dans la réflexion autour de la conception et la réalisation des projets d'aménagement du territoire et d'urbanisme. Les projets structurants de la commune seront ainsi plus largement appuyés par la population.

Pour atteindre ces objectifs, le PS propose notamment de :

- Limiter l'étalement urbain en diminuant le nombre de surfaces urbanisables, en densifiant le bâti existant – dans le respect de la qualité de vie des habitants et des caractéristiques du quartier – en réaménageant en priorité les friches et les quartiers dégradés, et en utilisant pour le surplus les zones non bâties entourées de terrains bâtis (les « dents creuses ») ;
- Favoriser dans le Centre-Ville de Châtelet la mixité des fonctions du territoire pour renforcer l'attractivité des quartiers et améliorer l'accessibilité des citoyens aux services, aux emplois, aux commerces, aux loisirs, aux espaces verts, etc. ;
- Réserver un budget participatif pour l'amélioration des espaces publics de proximité (cf. volet finances) ;
- Renforcer l'accessibilité des services d'urbanisme et encourager la commune dans son rôle de conseil en urbanisme ;
- Créer un vade-mecum communal qui reprendra les principales formalités urbanistiques, afin que les citoyens et les porteurs de projets puissent comprendre les démarches à entreprendre et les règles à suivre pour faire aboutir leur dossier ;
- Promouvoir la qualité architecturale des espaces et bâtiments publics ainsi que des constructions privées, via les outils d'urbanisme, les marchés publics et les permis ;
- Favoriser dans les zones d'activité économique l'installation d'entreprises à haute valeur ajoutée (secteur médical, ...) ;
- Limiter la création de grands pôles commerciaux sur le territoire de Châtelet afin de ne pas augmenter une offre qui ne correspond pas aux besoins de nos citoyens et qui accentue les difficultés économiques pour le commerce existant ;
- Envisager ce développement au regard de ce qui existe déjà dans la Métropole urbaine de Charleroi et pas sur l'unique territoire de Châtelet ;
- Veiller à la bonne cohabitation entre les zones d'habitat et les zones d'activité industrielle quand elles sont très proches.
- Etre le garant du maintien d'un cadre de vie agréable en favorisant dans les zones industrielles proches des zones d'habitat, l'installation d'entreprise peu polluantes et en contrôlant strictement celles qui sont déjà installées.

Par ailleurs, l'Equipe PS de Châtelet entend privilégier la concrétisation de différents projets entamés sous la mandature précédente. On citera notamment les dossiers suivants qui relèvent à la fois des outils planologiques et de l'aménagement dit « actif » :

L'actualisation du Schéma de Développement communal, du Schéma de Structure communal et du Guide communal d'urbanisme :

Plusieurs outils méthodologiques importants seront revus afin de mieux guider les instances communales dans les décisions à prendre en termes d'aménagement du territoire et d'urbanisme et de définir un programme ambitieux et moderne pour le développement de l'ensemble du territoire.

Il s'agit également de redéfinir des objectifs d'urbanisme clairs et laissant une marge de manœuvre plus grande à la créativité et à l'innovation, afin de pouvoir répondre aux nouveaux enjeux en termes d'aménagement du territoire tout en tenant compte de l'évolution des techniques de construction.

Cet outil sera l'occasion pour la Ville de définir les grandes lignes de son développement et de placer les jalons pour son avenir.

La Rénovation urbaine du quartier de la Place Wilson

Ainsi, l'Equipe PS de Châtelet ne manquera pas d'accorder une attention particulière à Châtelineau, en relançant le projet de rénovation urbaine Wilson, en définissant un périmètre moins étendu mais plus pertinent via une dynamique participative qui associera autour du projet tous les utilisateurs de la zone.

Ce projet devra s'articuler autour d'une liaison douce entre les deux périmètres de rénovation urbaine (Centre-Ville et Wilson) via la passerelle sur la Sambre, dont la majorité PS en place à la Ville a obtenu (de la Région wallonne) qu'elle soit remplacée à court terme.

L'Hôtel-Dieu

L'ancien Hôtel-Dieu de Châtelet, bâtiment remarquable non classé, est le site idéal pour un projet de résidence de services. Implanté dans un quartier stratégiquement situé près du ring et du périmètre de rénovation urbaine, proche des services de proximité, il jouxte la nouvelle crèche, le CPAS, un home, l'hôpital et un terrain inscrit dans l'ancrage communal pour 18 nouveaux logements. Ensemble, ils formeront un pôle intergénérationnel offrant une panoplie de services dédiés aux familles.

Un subside de 1.327.000 euros a été accordé à la Ville de Châtelet en 2018 dans le cadre du financement alternatif SOWAFINAL 3 (Plan Marshall 4.0). Les travaux devraient démarrer en 2020. Ce projet constituera, pour la Ville, l'occasion d'intensifier les synergies déjà en place avec les acteurs locaux à finalité sociale que sont le Logis Chatelettain et le CPAS.

Le 10 du Gouffre

Un subside de 2.660.000 euros a été accordé à la Ville de Châtelet en 2018 dans le cadre du financement alternatif SOWAFINAL 3 (Plan Marshall 4.0) pour réaménager le site de l'ancien charbonnage «n° 10 du Gouffre». Ce bâtiment hors norme, entouré par des habitations résidentielles, est en ruine et impacte fortement le paysage. La partie du site occupée par les bâtiments est toujours assignée en zone d'activité économique mixte.

Le réaménagement de ces vastes halls industriels, rappelant l'époque faste des charbonnages et bénéficiant de larges ouvertures vitrées aux sommets arrondis, est prévu dans le cadre de la mise en valeur du patrimoine industriel de la région de Charleroi, pour un équipement communautaire par exemple. Le projet actuellement envisagé porte sur l'aménagement d'une salle polyvalente dédiée à des activités culturelles, au rayonnement régional au vu de la superficie, de la situation et de l'accessibilité du site (grâce à nouvelle accessibilité directe à la route de la Basse-Sambre) ; des espaces verts seront également aménagés ainsi que la dépollution du site.

Le site de « l'Usine à Gaz »

Vaste site situé en bordure de la bretelle du R3 à Bouffioulx, l'Usine à Gaz est idéalement située face à l'hôtel Dieu et aux bâtiments du CPAS, du home et de l'hôpital.

La Spaque vient de terminer une étude afin de procéder à la dépollution du site. En parallèle, la Ville étudie le site afin de redéployer un programme ambitieux en lien avec le pôle santé explicité ci-dessus (Hôtel Dieu). Le site, verdoyant et accessible de manière optimale, pourrait constituer une extension de la résidence-service mais également accueillir des logements. Un Schéma d'Orientation Local est en cours d'élaboration.

Le Site des Mottards

La Ville envisage avec beaucoup d'ambition le redéploiement du Site des Mottards, situé à côté du futur Grand Hôpital de Charleroi. La Ville soutient le développement de cette zone en une zone stratégique pour des entreprises pharmaceutiques, spécialisées dans les banques de peau ou d'os, de prothèses, pour des centres de recherche clinique, etc.

Ce type d'activités susceptibles de s'implanter sur le site y apportera une importante plus-value économique et en termes d'emplois. Pour soutenir ces axes de développement, des outils urbanistiques sont à développer.

La rénovation du Centre-Ville de Châtelet

En 2017, le Collège communal PS a dévoilé les grandes lignes de son projet de rénovation urbaine du centre-ville de Châtelet. Issu d'une concertation citoyenne et d'une analyse socio-économique et urbanistique détaillée, ce projet vise à améliorer la perception de la ville et le cadre de vie des habitants dans une zone urbaine historique.

Ce projet ambitionne de valoriser les espaces publics en créant de nouvelles infrastructures sportives et culturelles, en soutenant la création de nouveaux logements et la rénovation de certains quartiers et bâtis emblématiques.

A terme, il s'agit également de développer de nouvelles dynamiques sociales, culturelles et économiques de quartier et de mettre en valeur le patrimoine urbanistique du centre-ville.

Concrètement, le Collège a présenté le projet auprès de la Ministre en charge de la Rénovation urbaine en vue de signer une convention de subsidiation et de faire officiellement approuver le périmètre de rénovation urbaine.

Dès cette étape franchie, des demandes de subsidiation pourront être annuellement introduites auprès du Cabinet de la Ministre sur base d'avant-projets. D'autres sources de financement, privées ou publiques, peuvent être également sollicitées pour des actions en matière d'animations culturelles, commerciales, de cohésion sociale, d'enseignement, de sécurité ou d'aménagement de voiries par exemple.

Notre opération de rénovation urbaine se veut mobilisatrice et fédératrice de toutes les énergies et de toutes les initiatives, et fera appel à des ressources privées comme publiques.

L'Equipe PS de Châtelet propose de donner la priorité à l'étude et à la réalisation, en fonction des crédits obtenus auprès de la Région wallonne, des fiches-projets suivantes du dossier de rénovation urbaine :

L'esplanade urbaine sur l'ancien lit de Sambre

Parmi les 16 fiches-projets présentées, l'aménagement d'une esplanade verte, véritable colonne vertébrale du projet de rénovation urbaine, visera à rappeler l'évocation symbolique de la Sambre à l'origine de l'histoire du quartier, par l'aménagement d'une coulée verte arborée sur l'entièreté de l'ancien lit de la rivière.

La trace des anciens ponts reliant les deux berges de l'ancien méandre sera évoquée pour rétablir la cohérence du tissu urbain d'une rive à l'autre.

L'esplanade sera arborée de façon à revaloriser le cadre environnemental de l'endroit. Elle facilitera la mobilité au cœur de la ville et la communication entre les différents pôles développés, par des dispositifs permettant un usage sécurisé pour les modes doux (piétons, vélos, ...). Son aménagement assurera intégralement la continuité du parcours pour les personnes à mobilité réduite.

Le parking, actuellement aménagé sur la place du Déversoir, la place du Marché et dans une zone résiduaire libre près du quai de Sambre, sera réorganisé autour de cette esplanade et le long du périphérique.

La Fiancée (Place du Perron 18)

Ce bâtiment communal emblématique, autrefois aménagé en magasin de meubles et de décoration renommé de haut standing, a été acquis par la Ville en 2009. Situé au cœur du centre-ville dans la rue commerçante principale, il occupe une position centrale optimale dans le Centre-Ville de Châtelet grâce à ses 2 accès à rue et à son importante largeur en façade (13 mètres à l'avant, 26 mètres à l'arrière). En très mauvais état, il nécessite une réfection en profondeur.

Ce site est idéal pour une maternité commerciale de 300 m² et la construction de logements de qualité.

La création d'une maternité commerciale a pour objectif de redynamiser et pérenniser le tissu commercial local du Centre-Ville de Châtelet, en particulier autour de la place de la Victoire et dans la rue des Brasseurs, en facilitant la remise à l'emploi de porteurs de projet. Ceux-ci bénéficieront d'un accompagnement professionnel. Le projet doit en outre permettre d'élargir la mixité commerciale en réduisant, à terme, le nombre de cellules vides dans le Centre-Ville.

En outre, deux dossiers de la Rénovation urbaine et prévus dans le futur schéma de structure de la Ville seront également étudiés.

D'une part un nouveau pôle culturel

- La réalisation d'un pôle culturel châteletain se trouve également dans les projets prioritaires. Situé à l'angle du nouveau boulevard urbain arboré et de l'avenue de Châtelet (côté rue des Gravelles), il s'insérera dans le nouveau front bâti assumer, avec le pôle sportif en vis-à-vis, un rôle de porte moderne vers le quartier historique, et une recomposition du paysage urbain de grande qualité.
- Le pôle culturel devrait contenir les fonctionnalités qui manquent sur la commune de Châtelet, dont la liste a été établie par les services communaux et notamment des espaces polyvalents de tailles différentes, permettant l'organisation de projections, de spectacles, d'expositions et ateliers. La façade principale s'ouvrira sur le boulevard urbain et l'avenue de Châtelet, de manière à conférer une nouvelle image de l'entrée de Ville et une recomposition du paysage urbain de qualité.

D'autre part un nouveau pôle sportif

Le pôle sports/loisirs s'insérera en bord du nouveau boulevard urbain, de l'autre côté de l'avenue de Châtelet, en miroir du pôle culturel, dans le nouveau front bâti de l'entrée de la Ville.

Il offrira les fonctions manquantes que les rencontres citoyennes ont mises en avant. Il s'agit principalement de créer :

- Une salle omnisports avec possibilité d'y installer des gradins ;
- Trois salles de sports (danse, judo, gymnastique) ;
- Un mur de grimpe.

La mobilité

En matière de mobilité, complémentairement aux différents projets relatifs aux rénovations de voiries, l'Equipe PS de Châtelet souhaite mettre en œuvre les points suivants :

- Concrétiser le projet de création d'une ligne de pré-RAVEL entre Acoz et Bouffioux et la poursuivre jusque Chatelineau ;
- Défendre les intérêts légitimes de Châtelet dans le cadre du dossier de l'E420/Sortie sud de Charleroi : il faudra faire le maximum pour que l'option 3 développée dans l'étude d'incidence soit la seule option retenue pour le tracé qui concerne Châtelet ;
- Dans le cadre de la Métropole urbaine de Charleroi, développer une concertation voire une négociation avec la SNCB et le TEC afin de maintenir à Châtelet, y compris pour les zones moins peuplées, une offre de service en commun performante pour le citoyen dans ses déplacements quotidiens tant aux heures de pointe que dans la journée ;
- Dans tous nos travaux de voiries et trottoirs inclure systématiquement les considérations relatives à la mobilité douce et aux déplacements de personnes à mobilité réduite (plans inclinés dans les trottoirs au niveau des passages pour piétons, ...), pour autant que cela soit techniquement réalisable et ne pénalise pas l'offre de parkings ;
- Pour les grands projets de création de logements inclure dans la réflexion et les permis la gestion des espaces de stationnement privatifs.

Par ailleurs, l'Equipe PS de Châtelet entend également concrétiser le plan de mobilité dans le centre-Ville, sur base de la concertation menée notamment avec les commerçants et établissements scolaires.

La réalisation des lignes directrices de ce plan de mobilité devrait permettre :

- La création de zones de rencontre dans les aménagements des voiries ;
- Une meilleure cohabitation entre les piétons et les voitures dans le centre-ville ;
- Une meilleure visibilité et une réorganisation des parkings ;
- Une simplification et une diminution de la pression des voitures dans le centre-ville ;
- Une mise en valeur de certaines places (notamment la place du Marché et la Place de l'Hôtel de Ville) ;
- La remise en question du semi-piétonnier à la rue des Brasseurs ;
- Une lutte encore plus assidue contre le stationnement sauvage ;
- Le retrait du mobilier urbain vétuste ou excédentaire afin de libérer les espaces publics. Ceci permettra d'organiser des activités telles des petits marchés locaux ou des résidences provisoires d'artistes. Par ailleurs, Ores a été mandaté pour réaliser l'audit de l'éclairage public du centre-ville. Une liste des places dont l'éclairage est à revoir en priorité a été établie. Des tests de nouveaux lampadaires sont prévus dans le courant 2018 sur la Place du Perron.

Le développement durable

L'Equipe PS de Châtelet estime que la Ville, en tant qu'acteur public local, doit montrer l'exemple en matière de développement durable. L'objectif est de se tourner progressivement vers les nouveaux modèles de gestion environnementale et d'inciter les Châteletains à faire de même.

Il faut souligner que la Ville de Châtelet a déjà développé de nombreuses initiatives en faveur de l'amélioration des performances énergétiques et du développement durable, même si cela ne se sait pas.

C'est pourquoi le PS propose de :

- Finaliser le cadastre énergétique des bâtiments publics communaux (en ce compris les logements publics et les bâtiments scolaires) et poursuivre, en fonction des moyens disponibles, le plan d'investissement pour les rénover, les isoler et y déployer des unités de production d'énergie modernes et économes ;
- Améliorer la gestion de l'éclairage public, en collaboration avec le gestionnaire de réseau de distribution, pour réduire la consommation et renforcer l'esthétique et le sentiment de sécurité ;
- Assurer l'accès des bâtiments communaux aux personnes à mobilité réduite ;
- Encourager les employés communaux et les visiteurs des administrations locales à utiliser la marche, le vélo, les transports publics et les modes partagés ;
- Dans le cadre du renouvellement progressif de la flotte de véhicules communaux, opter pour des véhicules verts (hybrides, électriques ou CNG) respectueux de l'environnement ;
- Soutenir les produits et services les plus respectueux des critères sociaux⁴, éthiques, de santé⁵ et environnementaux, tout au long de leur cycle de vie ainsi que les produits de saison et issus des circuits courts, et les produits recyclés (économie circulaire), via notamment les marchés publics et la politique d'achat communale (repas dans les cantines, achats de fournitures, etc.) ;
- Encourager la mise en place de bornes électriques et de bornes au CNG (*Compressed Natural Gas*) dans des lieux facilement accessibles aux citoyens ;
- Réduire la quantité de déchets produits, consommer moins d'eau et lutter contre le gaspillage alimentaire dans les bâtiments publics et les écoles ;
- Prévoir des fontaines d'eau potable dans les écoles et les bâtiments communaux ;
- Instaurer des journées à thème dans la commune, en visant en particulier les écoles (sur l'énergie, l'eau, l'alimentation, le climat, l'environnement, les déchets, etc.) pour conscientiser les enfants (et par ricochet leurs parents) et apprendre les trucs et astuces pour consommer autrement ;
- Stimuler la biodiversité dans les propriétés communales (plantations, toitures et façades vertes, ruches, nichoirs, haies, mares, etc.) ;
- Supprimer l'utilisation des pesticides dans les espaces verts communaux en concertation avec les travailleurs pour ne pas rendre leur travail plus pénible.

⁴Cela vise par exemple le respect des conditions de travail et du droit du travail lors de la fabrication.

⁵ Cela concerne par exemple l'interdiction des pesticides, perturbateurs endocriniens et nanomatériaux dangereux pour la santé.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET EMPLOI

Châtelet, Créateur d'emplois ?

Une Ville n'a pas pour vocation première de créer de l'emploi. En revanche, elle dispose de certains outils lui permettant de favoriser le développement économique et social de son territoire. Cela aura pour corollaire la création d'activités et d'emplois. La Ville dispose ainsi d'incitants limités (fiscaux, primes, ...) ou de réglementations favorisant la création d'activités marchandes ou non (production de biens ou prestation de services).

C'est surtout sur ce deuxième aspect, sans négliger le premier, que la majorité socialiste a développé différents projets structurant pour l'économie et l'emploi local. Dans le futur, cette politique devrait encore être renforcée.

Quelques exemples pour étayer le propos :

- La création du Groupe « Sambre Services », société coopérative publique (les coopérateurs sont les Villes de Châtelet et de Thuin), a permis de rendre à la population de ces entités mais aussi de leur périphérie un service d'aide-ménagère à domicile de qualité et à un prix accessible. Outre le service offert, ce projet a permis de créer plus de 100 emplois à durée indéterminée soit 70 équivalents temps plein, dont plus de la moitié sont originaires de Châtelet. Cette réalisation a atteint un double objectif : rendre un service apprécié à la population et procurer un emploi stable à des citoyens victimes du chômage, souvent de longue durée.
Afin de développer ses activités et l'emploi, la société va acquérir un bâtiment au sein de l'entité afin d'y installer ses services administratifs mais surtout d'y créer une centrale de repassage professionnelle et ainsi rendre un service supplémentaire à la population Châteleltaine ;
- La mise en place de notre Agence Immobilière Sociale (avec les communes avoisinantes) « Sambre Logement ». Cette structure créée, voici à peine cinq ans, gère plus de 250 logements dont plus de la moitié sur l'entité. Elle permet d'offrir aux locataires des logements de qualité (normes de la Wallonie à respecter), tout en pratiquant des loyers modérés. Les travaux réalisés dans ces logements ainsi que les matériaux utilisés sont confiés, par priorité aux artisans locaux. A l'heure actuelle, 6 travailleurs veillent aux destinées de l'agence. Vu le succès rencontré, le nombre de logements gérés et le personnel d'encadrement devraient croître dans le futur.

Il y a aussi les projets « amorcés » pour lesquels l'Equipe PS de Châtelet accordera une attention toute particulière.

- On peut parler de l'assainissement et de la dépollution du périmètre constitué par l'ancienne « Usine à gaz » et les « Ateliers de la Biesme » (aujourd'hui Entreprises réunies DECOCK) qui sont financés par la Spaque. Cette surface sera réhabilitée et aménagée en zone pouvant accueillir des PME, de l'artisanat ou encore des services. L'impact sur l'emploi devrait s'avérer très positif ;
- Dans la réflexion sur la redynamisation du centre-ville et afin d'encourager l'implantation de nouvelles activités commerciales, la Ville a souscrit à l'initiative « CREASHOP » développée dans le cadre du plan « commerce » du Ministre Marcourt. La renaissance du centre-ville entraînera la création d'emplois locaux ;

- Afin de les mener à bien et de professionnaliser sa démarche dans la recherche de candidats investisseurs, la majorité réitérera sa demande, auprès de la Wallonie, de pouvoir bénéficier d'une Agence de Développement local.
- Par ailleurs, afin non seulement de retisser du « lien social » mais aussi de promouvoir l'économie circulaire, les circuits courts, ... la majorité implantera une Maison de Village dans le quartier de Chamborgneau.

AÎNÉS

L'allongement de la vie nécessite de repenser l'ensemble des politiques locales (de mobilité, de logement, de sécurité, d'aide sociale, de santé, etc.) pour tenir compte de l'évolution démographique.

Pour le PS, les aînés doivent pouvoir vivre dignement, avec une pension suffisante, un accès garanti à des soins de santé de qualité, dans un quartier paisible. Ensuite, il faut permettre aux aînés d'occuper la place qu'ils méritent dans notre société.

Il faut que chaque aîné ait la garantie de pouvoir accéder à un logement adapté, de se déplacer dans un espace public repensé (la ville, le quartier), d'accéder aux services et aides à la personne. Son choix de vie doit être respecté. Il est primordial de veiller à l'accessibilité géographique des services, des lieux de soins, des commerces, des loisirs, etc.

La sécurité sociale joue un rôle majeur pour garantir une sécurité d'existence pour les aînés grâce à une pension suffisante et à un accès à la santé pour tous). Elle n'est toutefois pas suffisante pour que les aînés puissent participer à la vie sociale, économique, politique, etc. A cet égard, les communes ont un rôle important à jouer.

Etoffer et diversifier l'offre d'accueil, de logement et d'hébergement pour les aînés

La perte d'autonomie est souvent un phénomène évolutif qui doit être pris le plus tôt possible en charge pour se donner un maximum de chance de rester à domicile le plus longtemps possible. L'approche de l'autonomie ne doit pas être centrée uniquement sur des soins curatifs ou palliatifs. Elle doit aussi et surtout être préventive. Néanmoins, lorsqu'il n'est plus possible pour un aîné de rester chez lui ou qu'il ne le souhaite plus, des formules d'accueil et de logements doivent être possibles.

De façon générale, le PS en appelle au développement de formules d'accueil et d'hébergement plus nombreuses et plus proches d'une « maison de vie » (respectueuse des habitudes et mode de vie de chacun).

Pour ce qui concerne Châtelet en particulier, l'Equipe PS de Châtelet soutiendra le partenariat Ville/CPAS/Logis Châtelettain visant la transformation de l'Hôtel Dieu en une Résidence-Service (cf. supra). Ce faisant, nos aînés auront une offre de résidence de qualité sur l'entité.

Permettre davantage de mobilité pour les personnes en manque d'autonomie

Avec l'âge, la question de la mobilité se pose avec une acuité toute particulière: il n'est en effet pas toujours aisé de se déplacer d'un point à l'autre compte tenu du maillage limité des transports en commun et du coût demandé par les services de taxis.

- L'Equipe PS de Châtelet tient à souligner que la Ville a bien pris conscience, depuis plusieurs mois déjà, de cette réalité. Aussi, le service du taxi social sera bien confirmé au cours de la mandature prochaine, afin de permettre aux moins nantis, dont les aînés, de pouvoir se déplacer démocratiquement au sein de l'entité ;
- En outre, l'Equipe PS de Châtelet continuera à rendre l'espace public plus sûr et plus convivial. Plusieurs actions seront menées : sécurisation des trottoirs, éclairage et nombre suffisant des passages pour piétons, réglage du temps des feux de signalisation pour permettre aux piétons les plus lents de traverser en toute sécurité, aménagement des espaces verts avec des aires de repos (bancs publics semi-couverts).

Promouvoir la vie sociale des aînés et leur participation à l'action publique locale

Le PS propose de :

- Renforcer la participation des aînés à la vie sociale, culturelle et politique dans les différentes structures communales, notamment au travers du Conseil des aînés ou en organisant des conférences, des formations et des activités ayant pour but l'inclusion en tant qu'acteur à part entière dans la société ;
- Encourager la mise en place de services administratifs décentralisés et « ambulants » permettant aux citoyens et plus particulièrement aux aînés et aux moins valides d'accomplir aisément la plupart des actes administratifs importants ;
- Continuer à veiller à la sécurité des aînés grâce à la présence d'agents de prévention dans les quartiers et les lieux de vie ;
- Faciliter l'accès aux loisirs, par exemple, en informant les aînés des activités culturelles dans la commune, par l'organisation d'un service de prêt à domicile de médias (bibliothèque, médiathèque, etc.), par le soutien au développement de la vie associative des aînés ;
- Encourager le développement de projets « Seniors consultants » composés de travailleurs à la retraite qui partagent leur expérience en venant en aide à des associations, écoles, projets de développement local (par exemple, projets de parrainage) ;
- Soutenir la solidarité intergénérationnelle, par exemple, à travers des initiatives et des projets visant à réduire la fracture numérique, de rencontres, etc.

ACTION SOCIALE

La réduction des inégalités sociales, la cohésion sociale et le vivre-ensemble sont des objectifs prioritaires pour le PS. Ceux-ci se concrétisent à travers différents champs de compétences communales et provinciales.

Il appartient au niveau de pouvoir le plus proche des citoyens de mettre en œuvre des projets progressistes en faveur de la réduction des inégalités et d'une cohésion sociale renforcée.

La situation des CPAS est néanmoins compliquée suite aux reports de charges qu'ils ont à subir du fait de décision du Gouvernement MR/NVA Fédéral. Cela est notamment le cas en matière d'exclusion de chômeurs, qui n'ont plus ensuite que le CPAS et l'octroi de l'aide sociale comme unique recours.

L'Equipe PS de Châtelet regrette à ce propos les dernières décisions prises par le Fédéral dans en matière de réforme de l'allocation de chômage dans le cadre de la préparation du Budget 2019 : celle-ci prévoit une augmentation des allocations au cours de la première période d'inactivité, et un renforcement de la dégressivité durant les périodes ultérieures.

Cette réforme annoncée des allocations de chômage pourrait donc, de par son volet « augmentation de la dégressivité » avoir un impact financier supplémentaire sur les CPAS.

Pour rappel, alors qu'une diminution de 180 000 chômeurs complets indemnisés au cours des 5 dernières années en Belgique (soit 27 %) a été observée, le nombre de personnes aidées par les CPAS a, quant à lui, déjà augmenté de 33 000 sur la même période (soit 27 %).

Lutte contre la pauvreté et intégration sociale

Les raisons de la pauvreté sont multiples et découlent d'histoires de vie propres à chacun. Le PS plaide pour un projet global de lutte contre les inégalités conduisant à la pauvreté. Dans cette lutte contre les inégalités et la pauvreté, le CPAS, indépendant et en synergie avec la commune, constitue la pierre angulaire.

Les CPAS sont les ultimes remparts de notre système de protection sociale et de solidarité. Ils doivent être soutenus en conséquence. Ce soutien passe, entre autres, par l'augmentation, de manière substantielle, du pourcentage fédéral de remboursement du RIS (revenu d'intégration sociale) afin que celui-ci atteigne, au minimum, le montant du seuil de pauvreté et par un taux d'encadrement plus important (plus de personnel pour traiter un même nombre de dossiers).

L'explosion du nombre de bénéficiaires du RIS a accru le rôle des CPAS en matière d'émancipation individuelle et de lutte contre la pauvreté. Or, une étude belge a estimé à 62% le taux de non-recours au RIS pour les ayants droit. En d'autres termes, plus d'une personne ayant droit au soutien du CPAS sur deux n'y fait pas appel. L'octroi d'un revenu d'intégration sociale revu à la hausse doit aller de pair avec l'automatisme et l'individualisation des allocations sociales. Pour les socialistes, il est intolérable de constater que certaines personnes dans la précarité ne franchissent pas les bonnes portes alors que les pouvoirs publics disposent de banques de données numérisées susceptibles de connaître précisément les aides auxquels chacun a droit, le tout en garantissant un usage éthique et respectueux de ces données privées.

Pour lutter contre la violence institutionnelle qu'est la pauvreté, pour combattre l'exclusion sociale et pour favoriser l'émancipation, l'Equipe PS de Châtelet plaide pour :

- Garantir un égal accès aux services communaux, provinciaux, des CPAS, des zones de police et des intercommunales, avec une attention particulière pour les plus précarisés.
Il s'agit notamment d'utiliser un langage simple, clair et pédagogique dans les courriers et de limiter autant que possible la paperasserie et les formalités administratives. La lutte contre la fracture numérique (éviter d'uniquement passer par internet pour certaines demandes), l'accessibilité en termes d'horaires ou de guichet unique sont d'autres mesures cibles pour un accès plus égal aux services communaux ;
- Maintenir, malgré les restrictions financières envisagées par la Région wallonne, l'existence du Plan de cohésion sociale de Châtelet, qui permet de coordonner et développer un ensemble d'initiatives (accès à la santé, retisser les liens sociaux, accompagnement des personnes à la recherche d'un emploi ou en décrochage social etc.) au sein de la Ville afin que chaque personne puisse vivre dignement ;
- Donner la priorité à la lutte contre la précarité et la pauvreté des enfants : favoriser le bien-être des enfants, c'est leur offrir une plus grande chance de grandir et de s'émanciper et de devenir des CRACS, Citoyens Responsables, Actifs, Critiques et Solidaires.
Cette lutte est aussi une priorité de l'Enseignement. Dès lors, la Ville continuera à proposer dans ses écoles des repas de grande qualité à prix démocratique ;
- Offrir un accès aisé (tant physique que financier) au sport mais aussi à la culture est aussi un objectif essentiel à poursuivre qui permettra l'émancipation et le développement du lien social.

Affirmation du rôle du CPAS

On ne répètera jamais assez à quel point les CPAS jouent un rôle fondamental en matière de cohésion sociale.

L'Equipe PS de Châtelet souhaite donc que le CPAS puisse :

- Maintenir et développer une aide sociale complète (mécanismes des « articles 60 et 61 » tels que prévus par la loi organique des CPAS, insertion professionnelle, aides à domicile, aides juridiques, logement, etc.), visant l'accès de tout citoyen aux droits fondamentaux, notamment ceux que lui garantit l'article 23 de la Constitution ;
- Privilégier une logique d'accompagnement de qualité du bénéficiaire du CPAS, dans tous les aspects de sa vie, et non une logique de contrôle ;
- Soutenir les projets visant à toucher spécifiquement les NEET's (jeunes hors de tout processus d'insertion (emploi, formation), de l'anglais *Not in Employment, Education or Training*) ;
- Développer des services locaux de médiation de dettes.

Concernant le CPAS de Châtelet, alors que celui-ci a initié nombre de mesures et de services, ces initiatives restent malheureusement peu ou mal connues dans le chef des bénéficiaires et des châtelettains en général.

Pour la prochaine mandature, l'Equipe PS de Châtelet estime donc qu'il est nécessaire de mieux faire connaître l'action du CPAS. Cela passe notamment par :

- Un renforcement de la communication sur les services (crèche, accompagnement de la personne âgée, réinsertion socio-professionnelle, ...) afin de redonner au CPAS ses lettres de noblesse et d'en transformer l'image parfois désuète en celle d'un Centre Public d'Action Sociale dynamique, proche et soucieux du citoyen et de ses besoins ;

- Le renforcement de la proximité à l'égard du citoyen, malgré un territoire relativement étendu (Châtelet, Châtelineau, Bouffioulx), en développant des « points infos » ou des « relais » dans les différents quartiers ;
- La mise en place d'une *work-app*, application qui permettra d'optimiser la rapidité, le rendement et le suivi des dossiers au CPAS.

Par ailleurs, l'Equipe PS de Châtelet propose de créer une plateforme transversale « Enseignement – Culture – Affaires sociales – Jeunesse et Petite enfance ». L'objectif de cette plateforme sera de mutualiser les projets, développer et améliorer l'information et la communication afin d'atteindre des objectifs transversaux communs. Cette plateforme pourrait être du ressort du Plan de cohésion sociale.

Développer une « maison de village » sur Bouffioulx

La création d'une authentique Maison de Village sur le site de l'ancienne école de Chamborgneau permettra de conserver et de développer un lien social de proximité, d'offrir aux jeunes et aux aînés des espaces de détente et d'expression, ainsi que des activités sportives, culturelles et de loisirs, de mettre à la disposition des citoyens ou associations, des espaces afin d'encourager le développement de projets de proximité, le renforcement de la cohésion sociale et les synergies intergénérationnelles.

Coopérer avec l'enseignement supérieur et les instituts de recherche pour développer un projet de développement local durable sur notre territoire.

Chaque année, les étudiants du MIAS (Master en Ingénierie Sociale) de la HEPH Condorcet en partenariat avec la HEH de Mons et l'U-Mons, développent une recherche sur un territoire donné. La recherche consiste en un diagnostic de terrain, suivi de l'étude de faisabilité d'un projet de développement local durable sur ce territoire et enfin de la proposition de pistes d'action. Nous pourrions proposer le territoire de Châtelet comme objet de recherche afin de développer, à terme, un plan de développement local durable sur notre territoire.

CULTURE

L'émancipation individuelle constitue le fil rouge du projet socialiste. L'émancipation s'éveille à travers les valeurs que transmet la culture : ouverture au monde, liberté d'expression, curiosité, esprit critique ou encore tolérance. La culture est un épanouissement personnel qui favorise le tissage de liens sociaux et le développement d'une conscience individuelle et collective emprunte de bienveillance.

L'Equipe PS de Châtelet souhaite dès lors articuler son programme culturel autour des axes suivants.

Favoriser l'accès à la culture pour tous

- Dans le cadre du Pacte d'excellence pour l'enseignement, mettre en place un Parcours d'éducation culturelle et artistique (PECA) qui consiste à développer des partenariats entre les écoles et les opérateurs culturels afin de permettre à chaque enfant d'avoir accès à la culture comme outil d'émancipation ;
- Créer une cellule transversale Culture et Démocratie au sein des services communaux ;
- Mieux faire connaître aux citoyens l'offre culturelle présente sur le territoire et inciter les châteletains à participer à la vie culturelle de la cité.
Tenir et diffuser un inventaire des acteurs culturels et de leurs activités au sein de la commune (par exemple, un agenda des événements culturels & des acteurs locaux) ;
- Soutenir le développement de projets associatifs d'éducation permanente favorisant la participation à la démocratie et la citoyenneté ;
- Favoriser des politiques tarifaires liées aux revenus des citoyens à l'échelle du bassin de vie de Charleroi ;
- Renforcer les partenariats avec le CPAS et les opérateurs culturels en vue de développer un accès à la culture pour les publics plus fragilisés ;

Le développement d'une offre culturelle propre

- Envisager la création d'un Centre culturel propre à Châtelet. Ce centre favoriserait le développement de projets entre divers partenaires culturels, associatifs mais aussi sportifs ;
- Poursuivre les synergies avec les académies de la Ville en vue de conclure des partenariats en faveur de la promotion de la vie culturelle locale ;
- Continuer à proposer des espaces de répétition et d'exercice adéquats aux groupes musicaux, compagnies de théâtre, compagnies de danse, etc. ;
- Proposer des ateliers et lieux d'exposition adéquats aux artistes plasticiens, designers, etc. ;
- Soutenir les associations locales et de quartier via la mise à disposition de locaux, le prêt de matériel, etc. ;
- Développer et soutenir les projets culturels favorisant les contacts intergénérationnels et le vivre-ensemble ;
- Développer une politique de numérisation et de sauvegarde des archives communales, en tant que patrimoine culturel local ;
- Continuer à investir dans les bibliothèques communales, qui jouent un rôle clé dans l'accès à la lecture et à l'émancipation culturelle par la lecture ;
- Favoriser les partenariats entre les bibliothèques, les écoles et associations locales en vue de développer les activités des bibliothèques (initiation et formation des citoyens à internet, au numérique et à l'usage éthique d'internet et des réseaux sociaux, lecture publique, projets intergénérationnels) ;

- Valoriser le développement de la pratique de la lecture auprès de publics précarisés ou isolés des bibliothèques, en développant des synergies avec les CPAS et les opérateurs actifs dans l'intégration sociale.

Promouvoir la culture locale

- Relancer la remise du mérite culturel local, à l'instar de ce qui existe pour le sport ;
- Favoriser la programmation et la mise en avant des artistes locaux dans les événements culturels de la Ville (Fête de la musique, expositions, ...) ou l'aménagement des lieux publics (ensembles statuaire, ...) ;
- Soutenir les associations promouvant la sauvegarde et la valorisation des langues régionales endogènes (El môjo dès walons, ...).